Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses

Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 41 (1956)

Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne Lausanne, juillet/août 1956 • 41° année • Paraît chaque mois

7

La coopérative de cautionnement de l'Union Suisse en 1955

Cette institution autonome du mouvement Raiffeisen a présenté son quatorzième rapport d'activité et tenu sa quatorzième assemblée ordinaire des délégués le 7 mai, à Lucerne, dans le cadre du grand Congrès national. Œuvrant plutôt en silence, ne s'aventurant guère en public, ne faisant pas de propagande par la presse, la coopérative de cautionnement de l'Union peut cependant se prévaloir d'une activité plus que satisfaisante. Dans le laps de temps relativement court de son existence, n'a-t-elle pas déjà souscrit 2345 cautionnements représentant une somme globale de 14,6 millions de francs? Ces chiffres parlent. Ils sont d'autant plus élogieux qu'elle a accordé son appui surtout aux milieux financièrement les plus faibles de nos populations rurales. Combien de jeunes gens n'a-t-elle pas aidé à se créer une existence indépendante? A combien de pères de familles n'a-t-elle pas offert son appui pour leur permettre de sortir d'une impasse, de régulariser une situation financière difficile, d'amortir rationnellement des dettes résultant de maladies ou de charges imprévues, plus encore peutêtre de les mettre à l'abri des conséquences lourdes qui auraient pu résulter d'achats à tempérament?

Ayant posé solidement ses assises, profitant des expériences des premières années et ayant ainsi assuré son avenir, la Coopérative de cautionnement a pu améliorer les conditions de ses engagements et alléger les charges des bénéficiaires de son cautionnement. Nous rappelons simplement la suppression de l'obligation du sociétariat pour le requérant, la réduction considérable des primes à 1/4 et 1/2 0/0 selon que le prêt est garanti complémentairement ou qu'il est garanti par le seul cautionnement de la coopérative, enfin l'augmentation à 5000 francs

de prêts garantis uniquement par son cautionnement et à 15 000 francs de ceux garantis complémentairement par hypothèques de queue. Ces améliorations notables ne sont évidemment pas étrangères à la forte recrudescence d'activité enregistrée par l'institution au cours de son dernier exercice.

Nous allons puiser quelques chiffres et certains commentaires dans le

14° rapport de gestion sur l'année 1955

pour illustrer l'activité bienfaisante de cette institution. Nos lecteurs y trouveront certainement quelques profits.

L'effectif des Caisses affiliées à la Coopérative de cautionnement est de 512. Il y a eu 73 nouvelles adhésions en cours d'année. Cette constatation prouve l'utilité de l'institution et l'intérêt croissant qu'y portent les Caisses en relation avec le sentiment de sécurité procuré par ses cautionnements. Des chiffres records caractérisent les résultats de tous les secteurs d'activité. Voici un tableau suggestif:

Classification des demandes examinées en 1955

	Nombre	Fr.
Cas à l'étude, reportés de l'exercice précé-		
dent	44	365 950.—
Demandes présentées		
en 1955	523	3 608 350.—
Total	567	3 974 300.—
Cautionnements accor-		
dés intégralement .	460	3 057 050.—
Cautionnements accor-		
dés partiellement .	7	36 500.—
Total	467	3 093 550.—
Demandes retirées .	40	330 800.—
Demandes retirées par- tiellement (6)		12 200.—

Demandes rejetées .	13	106 300.—
Demandes rejetées partiellement (1).		3 000.—
Cas à l'étude au 31 dé- cembre 1955	47	428 450.—
Total	567	3 974 300.—

Les 525 nouvelles demandes de cautionnement présentées en 1955 représentent, comparativement à l'exercice précédent, une augmentation de 201 cas, résultat jamais encore enregistré. 469 de ces demandes pro-

Pour le 1er août

Le serment du Grütli

Eternel, notre Père, Nous t'offrons librement Nos cœurs et notre terre, Reçois notre serment.

Frères, nous sommes frères, Hommes du même sang, Fils de la même mère, Epis du même champ.

Nous mettons en commun Nos foyers et nos vies, Un pour tous, tous pour un, Une âme, une patrie.

Terre libre, ô ma terre, Ici, nous le jurons, Libres comme les pères, Les fils te maintiendront.

René Morax.

viennent des Caisses affiliées pour un total de 3 261 700 francs alors que la Caisse centrale a soumis 54 demandes représentant 346 650 francs. Géographiquement parlant, les affaires proposées se répartissent de façon très favorable. Il est même réjouissant de constater l'appel croissant à l'institution par les Caisses romandes, tessinoises et grisonnes.

Il va sans dire que notre examen des requêtes est toujours dicté par le désir d'aider les Caisses à conserver, même en période de conjoncture et d'abondance de capitaux, une saine politique de placement, en les incitant à ne consentir les avances sollicitées, que pour autant qu'elles reposent sur des bases financières solides et en corrélation avec la construction ou l'acquisition envisagée. Le financement d'une maison familiale ne saurait être pris en considération que si l'acquéreur est à même d'effectuer un apport personnel approprié et si l'engagement qui découle de l'acquisition de l'immeuble est en rapport normal avec son revenu. Il semble toutefois que le nombre des acquéreurs, feignant d'ignorer ce sain principe basé sur l'expérience, progresse continuellement. Nous sommes en revanche persuadés de rendre un service plus appréciable aux Caisses autant qu'aux requérants en écartant d'emblée de telles demandes, dont la prise en considération ne manquerait pas de créer des charges trop lourdes. Nous ne voulons nullement empêcher la création d'un foyer ou d'une nouvelle existence, si les conditions requises le permettent. C'est là précisément l'une des missions primordiales des Caisses Raiffeisen, de favoriser, dans le cadre de la communauté rurale, la création d'existences autonomes et notre désir est d'y contribuer efficacement. Ce but doit seulement se réaliser sur des bases saines et

Conformément aux statuts, la Coopérative souscrit des cautionnements pour la garantie de prêts hypothécaires de rang postérieur ou de petits crédits d'exploitation appuyés quelquefois encore par le nantissement de polices d'assurance à valeur de rachat très modeste. Dans d'autres cas, la signature de la Coopérative constitue la seule garantie.

Voici d'ailleurs, et selon la garantie, la répartition des engagements souscrits l'an dernier:

345 cautionnements appuyés	Fr.
par des hypothèques de rang postérieur	2 742 800.—
122 prêts garantis complémentairement par nan-	
tissement ou unique- ment par notre signature	350 750.—
467 prêts	3 093 550.—

Le montant moyen du prêt calculé sur les engagements nouvellement souscrits se chiffre à 6624 francs. Il accuse, comparativement à ceux de 1954, une nouvelle réduction, inférieure toutefois à celle de l'exercice précédent, où la moyenne tombait de 6948 francs en 1953 à 6743 francs. Le fléchissement constaté est dû uniquement à la forte augmentation du nombre des cautionnements simples. Dans l'ensemble, le prêt moyen garanti par des hypothèques de queue appuyées par notre signature a même progressé de 7712 francs en 1954 à 7950 francs, alors que celui des avances couvertes uniquement par notre cautionnement est de 2875 francs, affichant ainsi une augmentation de 475 francs par rapport à l'exercice précédent.

Le besoin de petit crédit et de crédit d'exploitation ne s'est nullement amoindri, au contaire. La pénurie de main-d'œuvre oblige souvent les agriculteurs à faire l'acquisition de machines. La lutte antituberculeuse bovine a encore accentué les demandes de crédit. Par ailleurs, l'exploitation artisanale et ménagère à la campagne se doit aussi d'être organisée de façon appropriée et rationnelle aux besoins actuels. Avec l'aide de la Coopérative de cautionnement, la Caisse locale est à même d'éloigner la population rurale des dangers découlant des ventes à tempérament.

Lors de la souscription d'un cautionnement appuyant une garantie hypothécaire de rang postérieur, nous avons toujours respecté les normes d'investissement éprouvées. Nous prêtons notre concours aux avances gagées par hypothèques de queue grevant des domaines non agricoles jusqu'à 85 % de la valeur vénale, lorsqu'il s'agit de maisons locatives et 80 % du coût des travaux pour les constructions nouvelles. Le financement d'une exploitation artisanale nécessite une prudence toute spéciale et dépend du genre de commerce. Dans la règle, nous garantissons des hypothèques de rang postérieur grevant des domaines agricoles jusqu'à la limite de la charge maximum légale. Dans 30 cas bien justifiés, nous avons dépassé cette limite fixée par la loi, après avoir naturellement examiné à fond non seulement la solvabilité, mais encore les capacités professionnelles du requérant.

Nous sommes persuadés que notre coopérative a permis à bon nombre de jeunes cultivateurs capables de fonder une existence, ce qui pour la plupart des fils de paysans n'est plus chose facile, eu égard au prix actuel des domaines. En moyenne, ces acquisitions auxquelles nous avons coopéré, se sont faites à raison de 144,9 % de la valeur de rendement pour les immeubles cédés par des tiers (134,86 % en 1953 et 146,25 % a. p.), alors qu'elle variait entre 100 et 110 % à l'occasion de partages de successions ou de ventes par le père du requérant. La marge d'investissement pour les nouveaux bâtiments à caractère non agricole, dont nous avons facilité le financement, s'est élevée en moyenne jusqu'à 75,4 % du coût de construction, contre 73.7 % en 1954.

Nous donnons ici la classification des prêts selon la destination des fonds indiquée par les requérants:

	Nombre	Fr.
Construction, rénova-		
tion de bâtiments .	147	1 150 000.—
Reprises		
d'exploitations	124	997 650.—

Régularisations d'anciens comptes, subs-		
titutions de cautions		
personnelles, etc	69	468 100.—
Création de fonds		
d'exploitation pour:		
achat de bétail	31	136 350.—
achat de machines		
agricoles	28	97 500.—
fonds de roulement		
pour entreprise		
artisanale	36	$149\ 200.$ —
crédits à caractère		
social	32	94 750.—
	467	3 093 550.—

ainsi que la répartition des cautionnements selon la profession des bénéficiaires :

	Nombre	Fr.
Agriculteurs	167	1 062 200.—
Commerçants, artisans	157	1 108 225.—
Ouvriers, employés,		
fonctionnaires	126	815 025.—
Divers	17	108 100.—
	467	3 093 550.—

La qualité des engagements d'une coopérative de cautionnement dépend principalement de la discipline de paiement des débiteurs. A cette occasion, nous rendons un hommage spécial à nos bénéficiaires de cautionnement qui, dans la règle, font honneur à leurs engagements. 1189 comptes étaient soumis à l'amortissement. Ce dernier est intervenu de la façon suivante :

635 débiteurs se sont acquittés des versements convenus,

164 ont versé même davantage,

154 ont réglé une partie seulement du montant dû,

141 ont remboursé complètement,

95 n'avaient rien amorti au 31 décembre.

Plusieurs débiteurs dont l'amortissement était en souffrance au 31 décembre, se sont acquittés de leur dû dans les premiers mois de l'année en cours. Le service de la dette s'est encore amélioré comparativement à l'exercice précédent. Des amortissements contractuels ou supérieurs ont été versés sur le 79 % de tous les engagements. Ce pourcentage s'élevait en 1952 à 71,8 %, en 1953 à 73,3 % pour atteindre le 78,6 % en 1954. Aussi nous plaisons-nous à relever cette heureuse constatation. Cette ponctualité peut encore être améliorée et nous sommes heureux de savoir que nos institutions affiliées y vouent une attention particulière. Des délais ne sauraient être accordés que s'ils répondent à des motifs sérieux. En période actuelle de haute conjoncture, chacun a le devoir de procéder à la roduction successive de ses dettes, afin d'être prêt à affronter des années moins riches en possibilités de gain. Dans cet ordre d'idées, nous avons la satisfaction de constater qu'au chapitre des prêts garantis par notre seule signature, autrement dit des petits crédits ou crédits d'exploitation, voire même des avances typiquement temporaires destinées à des besoins courants, les comptes ont été consciencieusement amortis et souvent remboursés avant le terme convenu.

Le mouvement général de l'année a été le suivant :

Engagements effectifs au ler janvier 1955. 6 184 271.80 Augmentation en 1955 . 3 093 550.-9 277 821.80 Réduction: amortissements ordinaires 516 641.70 remboursements intégraux d'ancomptes . 592 829.— 1 109 470.70 Engagements effectifs au 31 décembre, répartis en 1436 comptes . . . 8 168 351.10

Malgré l'activité accrue de l'institution, nous sommes heureux de mettre en évidence la réjouissante constatation découlant du fait qu'en 1955 également, la Coopérative de cautionnement n'a pas eu de pertes à assumer et qu'elle n'a été mise à contribution pour aucun engagement souscrit. Favorisé par la période actuelle de haute conjoncture économique, ce fait n'en représente pas moins un certificat de qualité appréciable, cela surtout si l'on tient compte du volume d'affaires souscrites par la Coopérative.

Le compte d'exploitation révèle un excédent de recettes de 47 288 fr. 20, montant supérieur de 1242 fr. 70 à celui de l'année précédente. Les intérêts perçus ont augmenté de 1275 fr. 45 pour atteindre trente sept mille 803 fr. 75, tandis que les primes de cautionnement ont rapporté 14 989 fr. 55 ct., marquant une augmentation modeste de 282 fr. 25. Le poste « Impôts et droits de timbre » est toujours le plus important des dépenses; il se chiffre à 2675 fr. 50. A lui seul, le fisc absorbe à peu de chose près une somme égale à celle nécessaire à la couverture des frais d'exploitation. Une fois de plus, la Caisse centrale de l'Union a accordé à la Coopérative son aide précieuse en prenant à sa charge toutes les dépenses occasionnées pour frais de personnel et location de bureau. Elle mérite la vive gratitude de tous les sociétaires spécialement des bénéficiaires de cautionnement. De cette manière, les frais généraux sont relativement modestes.

Le capital social de la Coopérative se monte à 1 151 000 francs, dont 250 000 fr. provenant de la Caisse centrale, 573 800 fr. des Caisses affiliées et 327 000 francs des bénéficiaires de cautionnements. De ce capital, 357 503 francs sont placés à la Caisse centrale et 1 037 271 francs en créances hypothécaires. Y compris le bénéfice net (après versement de l'intérêt de 2 % au capital social) de 28 452 fr. 20, les réserves pour risques de cautionnement se montent à 235 996 fr. 67.

14e assemblée générale annuelle

Alors que la coutume établie voulait que cette assemblée tenue dans le cadre du Congrès Raiffeisen suisse s'ouvrît en levée de rideau, elle n'en fut cette fois que l'acte final, en après-midi du lundi 7 mai. Cette circonstance, les sollicitations d'une splendide journée printanière ensoleillée et la fatigue des congressistes aidant, la participation y fut quelque peu déficitaire.

A 14 h. 30, dans la salle réduite aux proportions utiles du Palais des Congrès, *M. le président du Conseil d'administration*, *G. Eugster*, Dr en méd. vét. et conseiller national, ouvre la séance en saluant les 150 délégués dont 76 ayant droit de vote.

Le bureau de l'assemblée est complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Chevalley (Chexbres) et Mazenauer (Muotathal) et par la désignation du secrétaire en la personne de M. A. Edelmann, Dr en droit, sous-directeur. M. R. Séchaud, fondé de pouvoir à l'Union, fonctionnera comme traducteur. Sur quoi le gérant de la Coopérative, M. Edelmann, rapporte sur les comptes annuels de 1955 et sur l'activité de l'institution. Les chiffres principaux étant relevés ci-avant et toutes les Caisses-membres étant en possession d'un exemplaire du quatorzième rapport de gestion, nous ne nous y attarderons plus. Le gérant profite de l'occasion qui lui est fournie pour rappeler à son auditoire les principes généraux qui doivent régir tant l'administration de la Coopérative que l'activité des comités requérant des cautionnements en faveur de leurs Caisses pour le compte de leurs membres bénéficiaires. Le rapporteur se réjouit surtout de la floraison des nouvelles Caisses qui sont venues grossir les rangs des sociétaires; ce n'est pas moins de 73 d'entre elles qui ont donné leur adhésion en 1955, portant l'effectif à 512. Cet élargissement considérable des coopérateurs confirme l'application de la devise « L'union fait la force ». Le besoin de crédit manifesté par les populations rurales est aujourd'hui un facteur d'importance. La position-clef de l'ensemble des établissements de crédit susceptibles de satisfaire les besoins des campagnes est

sans contredit l'organisation Raiffeisen avec ses 1000 instituts locaux. La contribution que leur apporte la Coopérative de cautionnement ne peut être que de plus en plus estimée. Grâce aux connaissances précises des Conseils locaux et au sérieux de leurs appréciations, l'examen de la situation des solliciteurs de cautionnement peut être poussé à fond et les décisions prises en toute objectivité. Dans le cas particulier des crédits d'exploitation, il faut spécialement veiller à ce que le délai de remboursement ne s'étende en aucun cas au-delà de la durée d'utilisation des machines, instruments et outils dont l'achat a fait l'objet du cautionnement. Et le gérant de conclure en affirmant la nécessité de profiter des années favorables pour renforcer la structure de l'institution de manière qu'elle puisse remplir la mission qu'elle s'est assignée vis-à-vis des Caisses.

Au nom de l'organe de contrôle, M. Romain Kuenlin (Marly) rapporte en français, puis M. Séverin Köppel (Menzingen) en allemand. Ils déclarent que le compte de profits et pertes ainsi que le bilan sont en parfaite concordance avec les livres comptables; les chiffres publiés témoignent du gros et bon travail qui a été accompli grâce à une excellente organisation interne. Ils proposent à l'assemblée l'adoption des comptes annuels et la répartition de l'excédent de l'exercice en versant un intérêt de 2 % au capital social et le disponible de 28 452 fr. 20 aux réserves, propositions qui sont ratifiées sans discussion et à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close. Mais les participants emportent la nette conviction que le mouvement Raiffeisen suisse a démontré une fois de plus ce qui peut être obtenu grâce à la mise en valeur de l'idéal de solidarité et de l'esprit d'initiative, grâce à la conscience de chacun dans ses responsabilités. La Coopérative de cautionnement a conquis sa place à l'existence; elle a démontré sa nécessité. C'est bien le cas de dire d'elle : si elle n'existait pas, il faudrait la créer.

Propos du vieux moraliste

Péchés anti-sociaux

La doctrine chrétienne enseigne qu'il y a une « relation de principe » entre la souffrance sous ses multiples formes et la culpabilité humaine. Cette relation existe pour les nations comme elle existe chez les individus. Les crises nationales ou internationales, si fréquentes de nos jours, sont toujours en rapport plus ou moins direct avec certaines culpabilités, tant des dirigeants que de la collectivité. Les hommes modernes réfléchissent peu à cette relation de cause à effet, à la culpabilité qui découle de toute violence des lois morales, auxquelles sont soumises toutes les activités humaines, privées ou publiques, politiques, sociales, économiques aussi bien que religieuses. Nous savons pourtant bien que désobéir aux lois physiques instaurées par Dieu ne peut qu'entraîner sur soi les conséquences de sa propre faute. Celui qui, par exemple, refuse de

se nourrir ou de fournir à ses poumons l'air qui leur est indispensable, tombera malade. Il est tout aussi ridicule de penser pouvoir violer telle ou telle loi morale sans qu'il en découle tel ou tel effet nocif.

Malheureusement, beaucoup de nos contemporains vivent au milieu des crises les plus angoissantes et des pires désordres politiques, sans se croire en rien responsables des maux qui surviennent. Pour eux nul rapport entre ce qui arrive dans le monde et la manière dont ils vivent, pensent et agissent. Les peuples en général semblent se refuser à comprendre que leurs épreuves, l'insécurité de leur existence, la menace que fait peser sur eux le communisme, ont un rapport quelconque avec leurs défaillances et leurs abdications sur le plan moral.

Combien d'actuels conducteurs des nations ressemblent comme des frères au nombre incalculable des usagers de l'auto, de la moto, du scooter, qui bravent toutes les lois de la prudence et du code de la route, pour la gloire, souvent criminelle, de brûler les étapes, au mépris absolu du précepte du Décalogue qui dit : « Tu ne tueras ni toimême ni les autres! » Quelle que soit l'autorité de celui qui les rappelle à l'ordre, la riposte habituelle ne se fait pas attendre : « Que venez-vous parler ici de morale, alors que nous avons affaire à la seule technique? »

Eh bien non! tous ces inconscients ont affaire avec la Morale aussi. Dans la mesure où le monde progresse techniquement, la Morale doit imposer ses lois, pour empêcher l'évolution et le progrès de tomber en barbarie. La Morale, comme la conscience, nous suivent partout. Du point de vue chrétien et même simplement humain, cet égoïsme, qui ensanglante aujourd'hui tant de routes, est évidemment coupable. Les méfaits qu'il provoque sont des « péchés », dont la gravité peut varier, mais qui relèvent de la Morale, et qui doivent trouver place dans l'examen de conscience et dans la confession... « Morale et conscience partout! » tel est le mot d'ordre qu'il faudrait claxonner sur tous les chemins, si nombreux et si variés soient-ils, de l'activité humaine tout entière... Autrement dit, il faudrait faire passer sous la lumière de la clarté chrétienne toute mesure technique envisagée, quel que soit le secteur d'activité humaine dont elle relève. On serait étonné de voir combien, à cette lumière, les questions peuvent s'éclaircir, et à quel point sont capables de se simplifier les données de tous les problèmes.

Ces considérations ne sont pas uniquement celles des moralistes. La plupart des sociologues les partagent, ne craignant pas de juger sévèrement ce qu'ils appellent les « péchés anti-sociaux ». Dans la liste de ceux-ci, ils rangent, et à bon droit, des opé-

considérées comme rations longtemps n'ayant aucune leçon à recevoir d'une quelconque morale, et dont les pouvoirs publics seuls demeurent en tout temps et les maîtres et les juges, par exemple « l'inflation monétaire », « la surproduction » et « la spéculation ». Il ne fait pas de doute que les problèmes matériels que pose chacune de ces opérations dépendent d'éléments complexes, qui dépassent le profane. Mais il est non moins certain que le problème « moral » qu'ils soulèvent est beaucoup plus simple, et à la portée de tout esprit sérieux qui réfléchit.

Et d'abord, qu'est-ce que « l'inflation « ? En tout état de cause, et quelles que soient les modalités envisagées et les répercussions possibles, c'est, de la part d'un Etat, une opération financière qui consiste à faire varier « arbitrairement » la valeur de la monnaie. On peut procéder à cette opération de bien des manières, et il en est une que n'oublieront pas de si tôt ceux qui ont connu les deux dernières guerres. Elle consiste à multiplier les billets de banques sans une augmentation correspondante de leur couverture. Quand la machine à fabriquer les billets a tourné un certain temps, la valeur de ceux-ci baisse. C'est alors le franc au rabais, à dix sous, et même moins...

De l'inflation, il faut distinguer la « dévaluation ». Ici, on ne multiplie pas le nombre des billets, on réduit seulement la somme d'or qui sera versée en échange. Ce n'est pas la même chose, mais les deux opérations ont pourtant un aspect commun: on fait varier « arbitrairement » la valeur de la monnaie. Or, cette variation, qui avantagera les uns, désavantagera les autres, ceux-là en sortant plus riches et ceux-ci plus pauvres.

Et c'est précisément ici que le moraliste se récrie. Car la morale sociale qui exige le juste prix et le juste intérêt, exige bien davantage encore la juste monnaie, celle-ci étant le mètre qui mesure les prix, les salaires et les intérêts. Or, un mètre, pour être juste, doit être invariable. La juste monnaie est donc celle qui ne varie pas. Aussi les répercussions anti-sociales de l'inflation sont-elles considérables. A ce jeu les hommes valides, en pleine force, s'en tirent, car il faut bien payer, avec un plus grand nombre de billets ou de pièces dévalués, leur travail, dont on ne peut se passer. Mais pour les épargnants, les vieux, les petits, c'est la ruine irrémédiable. Impossible de leur apporter après coup la moindre compensation.

L'inflation décourage les vertus: épargne, prévoyance, modération dans l'enrichissement, qui ont fait la solidité et la stabilité des vieilles économies et dont il semble bien que les nouvelles ne puissent se passer. L'effondrement financier d'une nation la meurtrit tout entière, et affecte l'économie des

autres peuples. Enfin, c'est l'idée même de justice qui se pervertit dans les masses, et c'est le moral d'un peuple qui s'en va... Quel bénéfice, financier ou économique, compensera jamais cette perte-là?

On objectera peut-être que la valeur de l'or lui-même n'est pas toujours exempte de variation. C'est vrai, mais cette variation-là ne dépend pas de l'arbitraire humain. Nous savons aussi qu'il y a des déviations malheureuses et fatales, imposées par l'appauvrissement consécutif aux guerres ou aux catastrophes dues aux éléments naturels. Autre chose est de subir ce qu'on ne peut éviter, autre chose de le provoquer délibérément et volontairement. L'homme n'est responsable que de ce qui dépend de lui. Il n'a pas, en tout cas, le droit de « faire danser les monnaies... » Dieu seul, pour éprouver l'homme, a le droit d'en user ainsi avec les fortunes et avec les vies...

Partout, en Suisse comme ailleurs, l'année 1955 a été caractérisée par l'adaptation des salaires à la hausse constamment progressive des prix. Tant mieux pour les bénéficiaires! Mais, cette adaptation ne fournitelle pas, de façon larvée mais irréfutable, la preuve d'une certaine inflation? Ne doitelle pas donner à réfléchir à ceux pour qui l'épargne, sous toutes ses formes, constitue le seul moyen d'assurer la sécurité de la vieillesse: affiliés à l'A.V.S., à une caisse de retraite, à une société d'assurance, aux dépositaires d'épargne, à tous ceux, en un mot, que préoccupe l'évolution des événements, tant politiques qu'économiques?...

Il faut, affirment les maîtres en sociologie, que la monnaie garde le maximum de stabilité, que les salaires ne soient augmentés qu'en proportion de l'augmentation de la productivité et qu'une amélioration de l'existence des travailleurs soit obtenue par un abaissement du coût de la vie et l'élimination de la spéculation... Hélas! qu'il y a loin de la théorie à la pratique!...

Pour ce qui est de la « surproduction », il ne fait pas de doute qu'elle menace plus que jamais de devenir, elle aussi, un péché antisocial. Il est, certes, naturel que chaque peuple ait le légitime souci d'être de moins en moins tributaire des autres pour les produits de première nécessité. Déjà les progrès merveilleux du machinisme ont permis d'obtenir une augmentation sensible de la productivité. Mais ces remarquables résultats menacent de s'intensifier de plus en plus, et déjà l'automation laisse prévoir d'invraisemblables rendements. Une folle frénésie ne risque-t-elle pas de multiplier sur tous les points de la terre de formidables moyens de production, sans rapport avec les besoins réels, même immensément satisfaits?... Il est facile d'incriminer la machine. Elle a bon dos. C'est une bête docile qui ne vient pas sans qu'on l'appelle... La cause véritable et

profonde de cette marche forcée dont on ignore le terme, c'est la cupidité de l'homme, son désir fou des fortunes rapides, son orgueilleuse impatience d'éclipser les rivaux. Irrésistible ruée qui provoque l'encombrement des marchés, l'avilissement des prix, l'arrêt des entreprises, la faillite et le chômage. Nous avons déjà vu tout cela... N'allons-nous pas au-devant d'épouvantables séismes ?...

Grâce aux facilités des communications, à l'interdépendance des affaires, à l'ingénieuse mobilité des valeurs, est-il étonnant que le volant de la « spéculation», ce troisième « péché anti-social », imprime au tourbillon des affaires une accélération de plus en plus vertigineuse ?... On a dit que la spéculation est l'art de gagner de l'argent sans travailler. En tout cas, ce qui anime le spéculateur, stimule son audace, lui suggère des artifices douteux et jusqu'aux procédés malhonnêtes, c'est encore et toujours la cupidité, qu'aiguillonne souvent un hideux cortège de passions.

Nous retrouvons ce goût des opérations spéculatives, de plus ou moins grande envergure, un peu dans toutes les classes de la société. Chacun veut courir sa chance. Durant les périodes de hausse, les valeurs se gonflent, mais pour se dégonfler et se vider à plus ou moins bref délai, entraînant et engloutissant les fruits d'une épargne qui fut, dans bien des cas, aussi lente à venir qu'elle est prompte à s'en aller. Parfois, dans les plus modestes villages, c'est alors la ruine et la stupeur...

Fort vaste est le champ d'action de la spéculation. A vrai dire, aucun secteur de l'économie ne lui échappe. Il en est un en particulier qui, actuellement, en conséquence des nombreuses constructions locatives, prend, dans certaines régions de notre pays, des proportions plutôt scandaleuses. C'est la spéculation foncière et immobilière. Un nu-

méro récent de la National Zeitung rapporte, par exemple, le cas d'une commune argovienne où s'est passé le fait suivant. En 1931, un terrain de 237 ares fut vendu pour 11 820 francs. En 1955, un acquéreur a payé pour ce même terrain, sur lequel on est en train de bâtir des immeubles locatifs, la somme exorbitante de 1,09 million de francs. Le vendeur a donc réalisé un bénéfice de 1,08 million. Qui paiera cette somme, sinon les locataires des maisons en cours de construction ? On pourrait citer de nombreux exemples de ce genre, glanés en Suisse romande. Aussi peut-on s'étonner que nos autorités fédérales n'aient pas prévu de mesures pour freiner de semblables abus...

Dans sa fable « La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf », le bon La Fontaine semble avoir décrit par avance, en formules simples, les trois maux sociaux que signale notre propos :

Envieuse... elle s'étend... et s'enfle... et se travaille.

Mais la chétive pécore s'enfla si bien... qu'elle creva...»

Et le fabuliste commente en ces termes :

« Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages.

Tout bougeois veut bâtir comme les grands seigneurs. »

S'il avait vécu de nos jours, quel croquis n'aurait-il pas laissé!

En nos temps de carence morale, l'égoïsme des peuples reste aussi effréné que celui des individus. Autour des tapis verts, les représentants des nations font étalage des préoccupations les plus nobles. Mais, en fait, chacun n'apporte guère que ses misérables convoitises...

A. M.

L'assemblée de la Fédération des Caisses Raiffeisen genevoises

Répondant à l'invitation d'une des plus anciennes Caisses du canton, les délégations des 35 Caisses Raiffeisen que compte la Fédération genevoise se sont réunies en assemblée annuelle au Grand-Saconnex, le samedi 24 mars 1956.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance forte de 82 délégués et invités, M. Edmond Ramu (Dardagny), vice-président, ouvre la séance administative en rappelant, en termes émus, le souvenir du président défunt, M. Dusseiller, député. Ce vaillant pionnier du mouvement raiffeiseniste en terre genevoise, qui consacra le meilleur de

lui-même à sa Caisse locale de Corsier dont il assumait la présidence, qui coopéra à la fondation de la Fédération Raiffeisen de son canton et collabora au sein des organes supérieurs de l'Union suisse, a bien mérité de la cause raiffeiseniste.

Présenté par le dévoué secrétaire de la Fédération, *M. Constantin* (Collex), le procès-verbal de la dernière assemblée de Compesières rappelle à l'auditoire attentif le déroulement de la manifestation précédente. Enchaînant, *M. Crux*, député de Bernex, rapporte sur la situation financière de la caisse interne de la Fédération. Dans son

rapport annuel, le vice-président se plaît à souligner le développement heureux de l'organisation. Grâce à la collaboration agissante de toutes les bonnes volontés, chaque institution a été à même, dans son village respectif, de développer l'œuvre d'utilité publique si bien commencée. La mission toujours croissante est accomplie par des organes dirigeants animés d'un noble esprit de dévouement désintéressé. Seule une administration exemplaire est à même de susciter et de justifier la confiance des déposants. Nos caisses sont fortement ancrées dans la population genevoise. Le nombre des sociétaires s'est accru à 2152 tandis que le nombre des carnets d'épargne en circulation s'élève à 5630. La somme des bilans qui s'est élargie d'environ 12 % a atteint de ce fait 23,4 millions de francs. Les premières Caisses d'Avusy et de Compesières sont entrées dans leur trentième année d'activité.

Puis l'assemblée procède à l'élection de son nouveau président qu'elle choisit en la personne de son distingué vice-président, M. Ramu, vivement acclamé. Raiffeiseniste dans l'âme, le nouvel élu qui fait partie des organes supérieurs de l'Union depuis plusieurs années, jouit d'une immense popularité au sein de la communauté raiffeiseniste. M. Rivollet, président de Choulex, et M. Chalut, caissier d'Anières, sont proposés pour occuper le siège devenu ainsi vacant au Comité de la Fédération. Au bulletin secret, c'est le premier qui l'emporte.

Apportant le salut de l'organisation nationale, M. Egger, directeur de l'Union Raiffeisen suisse, rend un vibrant hommage au travail intensif accompli par les organes dirigeants, collaboration fructueuse couronnée de succès dignes d'éloges. L'orateur est heureux de relever à cette occasion l'excellent esprit qui règne dans tous les rapports des Caisses genevoises avec l'Union suisse. Il sied de maintenir à tout prix cette heureuse coopération et de la renforcer encore dans l'intérêt réciproque des intéressés. Poursuivant, M. Bucheler, reviseur, transmet aux délégués, directives et conseils issus des expériences faites en cours de revision. Il se plaît à relever en outre la parfaite gérance des Caisses par des hommes animés du désir de réaliser au mieux la noble doctrine du père Raiffeisen. L'excellent esprit qui règne chez les Caisses Raiffeisen genevoises leur a permis de rendre des services appréciables dans toutes les communes du canton.

Prenant la parole à leur tour, le député Tissot, président de la Caisse locale, et M. Rivoire, président de commune, tous deux du Grand-Saconnex, souhaitent la bienvenue aux délégués et relèvent en termes choisis l'importance que revêt pour une commune de banlieue la culture et le maintien de l'esprit villageois. En séjour à l'étranger,

M. de Senarclens, président du Conseil d'Etat, n'a pas pu, cette année, s'associer personnellement à la manifestation. Egalement empêché, le révérend curé Bianchi, le fondateur de la première Caisse d'Avusy, s'est fait excuser, ainsi que M. Desbaillets, ancien Conseiller d'Etat, actuel président du Conseil de surveillance de la Caisse de Dardagny, qui porte un intérêt tout particulier à la cause raiffeiseniste. En revanche, l'assemblée était honorée de la présence de M. H. Berthoud, ing. agr., le méritant pionnier qui coopéra à la fondation de plusieurs

Caisses, ancien chef de service au Département cantonal de l'agriculture. Son successeur, M. Dugerdil, également présent, profite de l'occasion pour extérioriser la chaleureuse sympathie qu'il éprouve à l'égard du noble esprit d'entraide ainsi manifesté dans les communes raiffeisenistes. Il sied de souligner, pour clôre, la régulière participation des délégués de la presse, à laquelle va notre reconnaissance pour la publication détaillée de ses comptes rendus toujours très appréciés.

-ch-

Fahy a chaleureusement accueilli les raiffeisenistes jurassiens

Ce ne sont finalement pas les succès matériels qui font la valeur d'un mouvement tel que le nôtre, prépondérant est avant tout l'esprit qui l'anime et qui donne à son action une pleine efficience.

Ces paroles extraites du rapport présidentiel caractérisent de manière suggestive l'esprit qui a présidé à l'assemblée générale des délégués de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Ces coopératives d'épargne et de crédit ne sont pas des institutions à but lucratif et matérialiste. Ce sont des sociétés de citoyens épris d'un idéal mutualiste et chrétien alliant la mission économique et financière à la mission sociale et morale, idéal fondé sur des principes, chefd'œuvre d'équilibre que l'évolution des temps n'a pas rompu.

Et Fahy, par son accueil simple autant qu'hospitalier dans la meilleure tradition du beau pays d'Ajoie, n'a pas peu contribué au plein succès de cette journée toute ensoleillée sous les premiers effluves du printemps. Les souhaits de bienvenue du chef de la paroisse, président du Conseil de surveillance de la Caisse locale, M. l'abbé Nussbaumer, traduisirent bien les sentiments de cette population essentiellement rurale luttant pour la conservation de sa bonne terre à laquelle elle reste jalousement attachée, riche terre à blé que convoitent les chercheurs d'une place d'armes pour blindés. Une résolution votée à l'unanimité par l'assemblée sur proposition de M. E. Guélat, instituteur à Courtételle (mais enfant de Fahy), assura cette brave population des encouragements et de la solidarité de tous les raiffeisenistes du pays. Une telle perte de terrain causerait la faillite de la vie agricole en ces parages privilégiés et c'est bien l'occasion de citer le slogan du chef de la paroisse : Fahy, jamais failli ne sera.

C'est le 21 avril. L'assemblée administrative débute à 9 heures, à la Salle communale ornée des couleurs jurassiennes. Le distingué président, *M. Sylvain Michel*, dé-

puté-maire à Courtedoux, ouvre la séance par les souhaits d'usage à l'assistance qui trouve juste place dans une salle pourtant spacieuse et confortable. Il se plaît à saluer spécialement les hôtes du jour venus dans ce village frontière pour témoigner leur sympathie aux artisans d'une œuvre d'entraide rurale fondée sur la doctrine du grand philosophe Raiffeisen: M. le doyen Mathez, chef du décanat de Porrentruy, M. I. Egger, directeur de l'Union centrale suisse et son collaborateur jurassien M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir, M. Læffel, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, MM. Bidaud et Mathiom respectivement maires des communes françaises voisines de Croix et d'Abbévillers, les délégués des autorités communales paroissiales et de la Caisse locale, le vétéran abbé Quenet, de Cœuve, membre fondateur de la fédération et du Comité fédératif. Des excuses sont parvenues de M. le préfet Gressot, absent à l'étanger, de M. l'abbé A. Montavon et de M. L. Membrez, tous deux membres d'honneur de la Fédération, enfin de M. le pasteur Gonseth, de Porrentruy.

Ayant ainsi préludé, l'assemblée passe à l'ordre du jour par la nomination de deux scrutateurs, MM. P. Quiquerez (Grandfontaine) et R. Jolissaint (Réclère). Par la lecture d'un procès-verbal d'excellente tenue, le secrétaire, M. Louis Daucourt, le dynamique maire du lieu, fait passer le film de l'assemblée de 1955 à Orvin. Il est chaleureusement applaudi pour son travail parfait du genre. L'appel fait constater la participation de 193 délégués représentant 64 des 65 Caisses fédérées. N'est-ce pas le témoignage d'une saine vitalité? On regrette cependant vivement l'absence de la seule Caisse des Bois. A cette époque du moteur, la distance n'est plus une excuse, les Caisses les plus éloignées étant généralement les plus fidèles au rendez-vous.

A ce moment, l'assemblée entend le mes-

sage de l'Union Raiffeisen suisse qu'apporte son directeur, M. I. Egger. Le chef de l'Office de revision transmet les félicitations et les vœux des organes centraux et rend hommage aux pionniers et militants jurassiens dont la collaboration désintéressée s'exprime par de si brillants succès. L'orateur associe ces résultats à ceux du mouvement Raiffeisen suisse partout considérables et illustrés par un bilan d'ensemble de 1,3 milliard de francs pour 1007 Caisses affiliées.

Le rapport de M. le président Michel ne fait que confirmer cette image, le mouvement raiffeiseniste jurassien ayant manifestement renforcé ses assises au cours de l'exercice 1955. Au nombre de 65, les Caisses fédérées groupent 5407 sociétaires et 17043 déposants d'épargne. Deux nouvelles Caisses ont été fondées, l'une à Prêles, l'autre à Lamboing. Le roulement d'affaires s'est élevé à 69 millions de francs. La somme globale des bilans se monte à 47,1 millions, en augmentation de 4,8 millions, soit de 11,5 % sur l'année précédente. Le bénéfice total de 176 361 francs a été intégralement versé aux réserves qui atteignent ainsi 1,52 million. Tous les secteurs participent à cette heureuse évolution. Digne d'être mis en évidence, le portefeuille des hypothèques se taille la part du lion avec ses 27,8 millions représentant le 59 % du total des actifs alors que, du côté des passifs, l'épargne reste le secteur prépondérant ; avec ses 34,5 millions, elle en représente le 73 %, signe caractéristique de nos Caisses locales d'épargne populaire.

Ayant fait un bref tour d'horizon de la situation économique du pays, le président souligne le caractère social et chrétien de ces institutions rurales d'autofinancement et le progrès de l'idéal coopératif. Il met surtout en relief les devoirs des coopérateurs responsables et leur nécessaire collaboration à la revision professionnelle. C'est le moment que choisit l'orateur pour exalter la fidélité et les mérites des vétérans dont quatre d'entre eux reçoivent, aux applaudissements de l'assistance, le portefeuille traditionnel pour 25 ans de services ininterrompus au sein des Conseils des Caisses locales. Ce sont MM.

Joseph Froidevaux, Le Noirmont, Alphonse Riba, Porrentruy, Charles Charmillot, Rebeuvelier, Henri Schaller, Rebeuvelier.

Le rapporteur signale enfin les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon:

Henri Hulmann, Lajoux, prix d'économie rurale,

Gilbert Steulet, Rossemaison, prix de comptabilité.

Et le président de livrer une dernière pensée à notre méditation en guise de péroraison :

Nos institutions resteraient chancelantes et inférieures à leur tâche si elles ne s'appuyaient sur les principes intangibles que leur fondateur leur a donnés et si ces principes eux-mêmes n'avaient pour assise et pour mobile la grande loi de la charité fraternelle, l'amour du prochain pour Dieu. Et c'est une des grandes missions des Comités centraux et surtout des membres du bureau de l'Union suisse de maintenir et de développer la moralité dans nos associa tions, de défendre sans compromission le principe évangélique: Dieu d'abord, les hommes ensuite, l'argent après.

Enchaînant, l'assemblée procède à la liquidation rapide des affaires administratives. M. A. Ackermann (Montsevelier), gérant de la bourse du ménage interne de la Fédération, donne connaissance des comptes annuels qui font ressortir une situation favorable, ce qui permet l'abaissement de la cotisation annuelle de 4 à 3 francs par 50 000 francs de bilan. Sur rapport des sections vérificatrices de Cornol et Saulcy, ces comptes sont approuvés à l'unanimité avec décharge et remerciements au zélé argentier. Les sections d'Asuel et Mont-Soleil rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. Les Caisses de Boncourt et Charmoille représenteront officiellement la Fédération an Congrès suisse de 1957. Par acclamation, l'assemblée ratifie l'admission des deux nouvelles sections de Prêles et Lamboing au sein de la Fédération.

Si l'assemblée des délégués veut être une manifestation d'union et de solidarité en même temps qu'un témoignage de vitalité, elle veut être aussi et surtout une séance de formation. C'est au représentant de l'Union, M. G. Froidevaux, reviseur à l'office fiduciaire, qu'incombe la tâche d'entretenir l'auditoire des considérations générales de revision et de certains problèmes d'actualité. Ayant mis l'accent sur le bilan de qualification de la situation interne des Caisses, le rapporteur s'arrête aux prescriptions qui, dans l'esprit du législateur, doivent assurer la sécurité du public et en tire des commentaires se rapportant à l'administration des affaires particulières aux Caisses Raiffeisen. Il exalte la valeur des principes raiffeisenistes qui ont assis la réputation des Caisses locales et conquis leur autorité. Ayant fait quelques rappels judicieux quant à l'octroi des prêts et crédits, l'orateur brosse encore un tableau de la situation du marché de l'argent et conclut en démontrant l'enrichissement culturel dont profitent les militants en participant à l'expérience Raiffeisen.

A l'heure de la discussion générale, le président Michel donne des précisions utiles sur la possibilité et le droit qu'ont les Caisses Raiffeisen de recevoir les fonds communaux, paroissiaux et pupillaires aux termes de la loi bernoise. Trois heures de séance ayant sonné et les appétits étant fort aiguisés, le président met le point final non sans exprimer sa satisfaction de la « bonne ouvrage » accomplie et du succès de l'assemblée ; il remercie organisateurs, collaborateurs et auditoire.

가 가 가

Après un apéritif réconfortant, les deux cents convives se retrouvent à table au restaurant de la Croix d'Or où ils sont les hôtes du maire Louis Daucourt, secrétaire de la Fédération, qui a tout mis en œuvre pour leur réserver le meilleur accueil dans un établissement modernisé de très bon goût. Le repas en commun sera agrémenté des productions de choix des deux sociétés chorales locales, le Chœur mixte « Sainte-Cécile », sous la direction du caissier Raiffeisen, M. Edmond Périat, et le Chœur d'hommes « L'Espérance » conduit par M. André Sylvestre. Dans cette ambiance de fête, les effluves oratoires prendront l'allure de fleurs de réthorique. C'est d'abord M. E. Leuenberg, adjoint au maire, apportant le salut de l'autorité communale et de tout le village de Fahy dont il se plaît à dépeindre le visage lors des graves événements de frontières survenus au cours du dernier conflit mondial. M. le doyen Mathez, dont la présence est un encouagement, félicite les raiffeisenistes jurassiens pour la note chrétienne qu'ils mettent dans leurs délibérations et qui caractérise toute leur activité: Dieu, premier servi. Il fait appel à la bénédiction divine sur la Fédération et sur l'ensemble du mouvement Raiffeisen suisse qui porte si haut son idéal. M. Læffel, directeur de Courtemelon, apporte le message de l'Ecole cantonale d'agriculture en même temps que celui de l'ADIJ. Il relève les tâches sociales et éducatives des Caisses de crédit mutuel et souligne leur caractère populaire contrastant avec celui des banques aux colonnes de marbre.

Il est déjà 16 heures quand le président, sur la brèche avec beaucoup de distinction tout au long de la journée, peut clore cette vibrante réunion par le merci à tous. Le chant des « Aidjolats » met le point final des plus gais.

Le succès de cette manifestation témoigne de l'importance considérable que prennent d'année en année ces petites institutions d'autofinancement pratiquant un sain fédéralisme, travaillant dans un petit espace à la dimension humaine et luttant pour la réalisation de conditions matérielles et morales indispensables au libre développement de la personne responsable. Fx.

Idées directrices

L'esprit des coopératives agricoles

Du «Paysan fribourgeois» qui a reproduit en entier l'allocution de M. Jaggi, Dr en droit, directeur de l'Union suisse des paysans, au cinquantenaire de la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise le 24 mai à Payerne, nous en extrayons la péroraison. Ayant mis l'accent sur l'idée coopérative par l'esprit d'entraide, le sens des responsabilités, l'esprit d'entreprise, en un mot par les principes moraux qui régissent toute saine activité humaine, l'éminent orateur conclut par ces sages directives qui valent aussi bien pour nos militants raiffeisenistes $(R\acute{e}d.).$

Une organisation est toujours à l'image de ses membres et de ses collaborateurs. Ceux qui croient possible de développer une organisation coopérative avec le seul sens commercial subiront tôt ou tard un échec. Il en est de même de ceux qui pensent qu'une idée seule serait en mesure de mener au succès un organisme d'entraide. La coopérative a besoin d'être guidée à la fois par un sens commercial probe, un réalisme prudent et un solide amour du prochain.

Veillons particulièrement aussi à gagner la jeunesse rurale à l'esprit et aux efforts de la coopération et à l'attacher au patrimoine spirituel de nos ancêtres.

Toutefois, la défense des intérêts agricoles ne doit pas faire oublier que l'homme joue un rôle déterminant dans les résultats de l'exploitation agricole. Aussi est-il nécessaire de développer en lui sa personnalité et son esprit d'initiative. C'est là une des tâches primordiales des organisations agricoles, car, plus que toute autre profession, l'agriculture suisse gardera dans notre économie nationale la position correspondant à la personnalité de ses membres, à la solidité et à la cohésion régnant au sein de ses organisations!

Ce qui compte, c'est ce que chacun de nous sème, les semences de bonne volonté, de compréhension. Nous sommes tous des semeurs, ne l'oublions jamais. Changeons notre devise et, au lieu de dire « Vivre et laisser vivre », disons « Vivre et aider à vivre ». Plaçons toujours l'être humain au centre de nos préoccupations!

Revision totale de la loi sur la Caisse hypothécaire du Canton de Berne

On en parlait mais on n'osait y croire, tant les dispositions actuellement en vigueur depuis 1875 paraissaient ancrées dans les mœurs. Depuis longtemps, on avait désiré un adoucissement des méthodes draconiennes qui régissent cet établissement bancaire. De guerre lasse, on avait cru à l'inutilité des efforts tendant à une revision partielle de la loi dans ce qu'elle a de plus décevant en ce qui concerne les exigences posées aux communes et aux débiteurs d'une part, les difficultés dans les relations avec les autres instituts similaires d'autre part. On s'était résigné à attendre patiemment l'éclosion d'un mouvement puissant et spontané capable d'amener une modification radicale de la situation. Et voilà que, tout par enchantement, les responsables mêmes de l'administration de la CHB viennent combler tous les voeux

La loi actuelle est bien un fait unique en son genre. Qu'on en juge, à titre d'exemple, par les deux clauses suivantes qu'elle contient:

- 1. La garantie communale. En effet, l'art. 19 de la loi stipule que la commune municipale est responsable envers la CHB des prêts que celle-ci a consentis jusqu'à concurrence de l'estimation cadastrale des immeubles hypothéqués sis dans l'arrondissement communal.
- 2. L'amortissement obligatoire. La loi ne prévoit aucun autre moyen de remboursement que l'amortissement fixé et donc limité. L'art. 17 précise que les débiteurs se libéreront des intérêts et du principal de leur dette en payant des annuités fixées par le Conseil d'administration. Il y a donc impossibilité légale pour le propriétaire de rembourser sa dette autrement que par annuités, impossibilité également de transfert du compte hypothécaire dans un autre établissement bancaire. Une fois le prêt octroyé, la liberté d'action du propriétaire foncier est bien aliénée. Il ne peut plus se libérer de l'emprise de son créancier. Par ailleurs, l'activité des instituts bancaires privés se trouve fortement entravée. A l'occasion d'octroi de crédits hypothécaires supplémentaires, par exemple, toute consolidation définitive et en bloc d'une situation leur est rendue pratiquement impossible. Il ne leur reste que le choix des hypothèques de rang postérieur.

Mais, depuis quelques décades, la CHB sent le rôle néfaste de dispositions par trop rigides qui ont certainement eu leurs raisons

à l'époque, mais qui ne répondent plus à l'évolution de l'économie actuelle ni aux méthodes bancaires modernes et qui agissent plutôt auprès d'elle comme asphyxiant. Elle a besoin d'air nouveau pour sortir de la crise d'anémie qui la ronge. La statistique n'est-elle pas implacable dans les leçons qu'elle donne : en 1944, les hypothèques représentaient 552,7 millions de francs, alors que, dix ans plus tard, en 1954, elles accusaient 551,8 millions. En période de haute conjoncture, une telle stagnation est significative et c'est bien le cas de dire : « Qui n'avance pas recule! »

Le Grand Conseil s'en est déjà soucié à plusieurs reprises. En 1948, par exemple, pour parer à un recul alarmant des affaires, il avait accepté, non sans réticences, à autoriser les prêts aux communes, les crédits de construction et à augmenter le maximum légal des prêts. On s'était occupé aussi de la disposition surannée de la garantie des communes. Ce recul des affaires ne résidait-il pas également dans l'impopularité de la singulière clause donnant faculté à la banque de dénoncer les prêts qu'elle accorde, mais refusant en revanche aux débiteurs-propriétaires le droit de rembourser leurs dettes autrement que par les annuités contractuelles. Il est logique que le public ne prise plus de telles exigences.

Si on avait cherché à apporter certains adoucissements à la rigidité des dispositions légales, on s'était cependant bien vite rendu compte que, seule, une revision totale pourrait procurer à l'établissement la liberté de mouvement nécessaire, qu'elle est même d'une nécessité urgente. En effet, que de modifications fondamentales ne sont-elles pas intervenues depuis les années 70 dans la structure de notre économie et dans la pratique des affaires de crédit foncier? Dans son rapport adressé au Conseil exécutif à l'intention du Grand Conseil, la direction du Département cantonal des finances justifie ainsi son projet: «La revision tend uniquement à mettre fin aux empêchements légaux qui rendent difficile la marche des affaires de la Caisse hypothécaire, et de rendre possible une procédure bancaire telle qu'elle est en vigueur depuis longtemps dans tous les autres instituts de crédit foncier. »

Nous allons nous arrêter aux innovations les plus importantes que prévoit le projet de loi, celles qui intéressent singulièrement nos lecteurs raiffeisenistes jurassiens. Les autres lecteurs romands y trouveront certainement aussi objet à commentaires utiles.

Suppression de la garantie communale

De nos jours, la garantie communale ne peut paraître que comme mesure tracassière. En effet, la garantie hypothécaire de premier rang telle qu'elle est limitée par les normes saines en vigueur dans les établissements bancaires sérieux constitue une couverture parfaite, de premier choix, qui, à vue humaine, écarte tous risques. Si, autrefois, la nomination des estimateurs hypothécaires incombait à la commune - ce qui constituait la base juridique de la responsabilité communale - aujourd'hui, la valeur officielle qui est l'élément de base de l'évaluation est fixée par des directives cantonales et par des organismes cantonaux. Les raisons d'antan n'existent plus. Autrefois aussi, la Caisse hypothécaire devait se recommander de la garantie communale pour se procurer à bon compte et au prix du maché les fonds dont elle avait besoin pour financer le crédit foncier. Elle n'y est plus réduite, elle qui a, comme tâche permanente, d'assurer la gérance et le service des intérêts de la fortune de l'Etat à destinanion déterminée, de la fortune des fondations et de celle des fonds spéciaux assimilés à ces dernières. A fin 1954, cela représentait 331,4 millions de francs, soit le 47,8 % de son bilan. Sur la base de la moyenne des cinq dernières années, il est même à prévoir que ces fonds s'accroîtront d'environ 17 millions par an au cours des cinq prochaines années.

On s'était d'ailleurs bien mépris sur la valeur de cette garantie communale. On l'avait surestimée. Au cours de la période de crise de 1929 à 1939 et jusqu'en 1952, les communes ont versé 435 000 francs à ce titre à la CHB pendant que celle-ci devait supporter 2,6 millions en contributions ou éliminations dans les procédures d'assainissement en faveur de l'hôtellerie et de l'agriculture. L'utilité pratique découlant de la garantie communale n'est donc pas déterminante. Sa suppression ne constituera pas une charge pour la CHB, mais libérera les Conseils communaux de responsabilités auxquelles ils n'étaient pas préparés et qui sortent du cadre de leur propre fonction.

La CHB renoncera-t-elle à la garantie communale pour les anciennes affaires? Il ne le paraît pas. Une disposition légale nouvelle serait nécessaire et, dit l'art. 29 du projet de revision, « il n'est pas possible qu'une disposition de la loi future entraîne renonciation aux conditions actuelles de droit privé relatives au service des prêts parce qu'on violerait ainsi des droits des débiteurs acquis contractuellement et reposant sur la loi ». Sans s'occuper de cette dernière réserve justifiée, on ne peut qu'applaudir à la disposition nouvelle. Toute trace de pareille garantie communale aura ainsi disparu en Suisse.

Suppression de l'amortissement obligatoire

L'obligation de verser des annuités découle de la loi en vigueur. Autrefois, cette obligation ne choquait pas le débiteur agricole dont toutes les dettes se résorbaient généralement à son premier rang hypothécaire. L'évolution des temps, le renchérissement des biens-fonds, la surenchère, le besoin de crédit d'exploitation surtout, ont obligé les propiétaires fonciers à recourir aux emprunts hypothécaires de rang postérieur. Depuis le début du siècle, et de manière toujours plus accentuée, la CHB s'est heurtée à une résistance sans cesse croissante dans l'application de son système d'amortissement obligatoire. Depuis quelques décades, ce système est critiqué par une majorité imposante de débiteurs. Sans doute, ceux-ci ont-ils toujours la volonté d'amortir, mais ils préfèrent agir librement. Les opinions ont évolué et tout naturellement le débiteur désire amortir tout d'abord les hypothèques de rang postérieur qui portent intérêt à des taux plus élevés.

La réglementation prévue dans la nouvelle loi laisse la liberté au débiteur d'agir de son plein gré, en ce qui concerne son premier rang hypothécaire, l'amortissement n'étant rendu obligatoire que pour les prêts dépassant la limite de ce premier rang. Le rapport de la Direction des finances dit à cet effet: « On cherchera à obtenir des amortissements jusqu'à ce que soit rétabli un rapport, déterminé par le Conseil d'administration, avec la valeur officielle, et c'est à ce moment-là seulement que la poursuite du remboursement est laissée à la libre appréciation du débiteur. »

C'est bien dans le mode de remboursement que l'évolution - nous allions dire la révolution — est la plus complète. Si, autrefois, le remboursement ne pouvait s'opérer que par voie d'annuités, une petite concession avait déjà dû être faite depuis plusieurs années, en réponse à la poussée de l'opposition, en ce sens que la Caisse hypothécaire accepte des amortissements libres jusqu'au montant de 5000 francs par an, mais à condition expresse que le débiteur justifie qu'il s'agit bien de ses propres deniers. Tout versement opéré par l'intermédiaire d'un autre établissement bancaire n'est pas accepté. « Dorénavant, il est prévu, pour le débiteur, un délai de résiliation de trois mois », dit le projet de loi. Voilà une innovation qui sera saluée avec satisfaction. Le règlement de la CHB ne fera que s'aligner ici sur les usages bancaires partout en vigueur.

Le projet de loi propose encore d'autres innovations qui permettront à la CHB de se tenir sur le même pied que les établisse-

ments similaires dans la pratique du crédit foncier. D'anciennes prescriptions surannées la mettent en état d'infériorité dans la lutte sur le marché hypothécaire. La limite supérieure des prêts fixée par la loi constitutive de 1846 à 20 000 francs par personne, avait été portée à 50 000 francs dans la loi revisée de 1875, puis à 100 000 francs en 1888 et enfin à 250 000 francs en 1947 par décrets du Grand Conseil, et même à un million en 1954. L'évolution bien connue qui s'est produite dans le bâtiment a démontré que toute limite fixée devenait rapidement intenable devant la concurrence des bailleurs de fonds étrangers au canton; on en propose la suppression pure et simple, tout en assurant un droit de priorité légale en faveur des petits propriétaires fonciers et des petits prêts en cas de pénurie d'argent.

D'autre part, la tâche principale de la CHB reste de satisfaire les besoins de crédit foncier en premier rang. Mais, en général, la Caisse dispose de plus de fonds qu'elle ne peut en placer en premières hypothèques; c'est pourquoi elle sera autorisée à pratiquer les prêts contre hypothèques de rang postérieur. Ainsi, elle pourra remplir pleinement la tâche que lui avait assignée ses fondateurs en 1846 et qu'une loi vieillotte de 1875, jamais adaptée aux circonstances de l'heure, ne lui permettait d'accomplir que partiellement.

La plupart de ces innovations étaient reconnues nécessaires depuis de longues années. Néanmoins, la Caisse hypothécaire ne pouvait rien offrir de nouveau faute de possibilité légale et, de son côté, le Grand Conseil ne pouvait apporter ces améliorations par voie de décrets ; il fallait une revision de la loi. L'urgence a forcé les responsables à faire sauter une bonne fois la vieille carcasse de la loi de 1875. Le projet présenté la met en harmonie avec la situation présente. La preuve de cette urgence et l'unanimité des vœux ont été donnés par le Grand Conseil qui, dans sa session de mai, n'a marqué aucune opposition ni discussion en première lecture du projet de loi. Le seul ton discordant entendu fut la proposition de fusion de la CHB avec la BCB, proposition émanant de députés membres des Conseils d'administation d'autres banques, mais qui ne fit pas long feu. Une appréciation que nous pouvons donner sans crainte de nous tromper, c'est que les propriétaires fonciers et les Caisses Raiffeisen jurassiennes voient d'un bon œil la modernisation qu'on va apporter aux méthodes de travail de la CHB.

Fx.

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne. La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Corneille.

ECHO DE LA PRESSE

Quand le Conseil fédéral dénonce l'inflation

Depuis assez longtemps nous défendons, dans nos chroniques, la nécessité — impérative à nos yeux — de sauvegarder à tout prix la stabilité de la monnaie, à peine d'encourir les dangers, lourds de conséquences, que fait courir à l'économie (et aussi à la paix sociale) cette pernicieuse maladie de la monnaie qu'on appelle l'inflation.

Le récent communiqué du Conseil fédéral est trop important pour que nous n'en répétions pas ici les termes :

Eu égard à la hausse des prix et des salaires qui se manifeste depuis quelque temps, le Conseil fédéral estime nécessaire que tous les milieux, et notamment les organisations économiques responsables, prennent conscience de la signification de cette évolution. Sur son ordre, le chef du Département fédéral de l'économie publique a convoqué, pour le début de juillet, les grandes associations d'employeurs et d'employés à des conférences aux fins d'examiner la situation ainsi que les voies et moyens propres à conjurer, ou pour le moins à atténuer, dans la mesure du possible, le danger d'inflation que font naître ces hausses.

Quand on sait que, d'une façon générale, les termes d'un communiqué officiel sont mûrement pesés, la lecture du texte ci-dessus conduit à la conclusion que nos hautes Autorités, non seulement redoutent l'inflation, mais la considèrent presque comme inéluctable, si l'on s'en tient aux expressions dont elles se servent et que nous reproduisons à dessein: «...ou, pour le moins, (c'est nous qui soulignons) à atténuer, dans la mesure du possible, le danger d'inflation, etc. »

Oh, assurément, cette menace (nous n'écrivons pas certitude!) n'est pas particulière à notre pays ; on peut même dire que nous sommes parmi les nations les plus favorisées quant à la solidité de la monnaie. La Grande-Bretagne comme la France, les Etats-Unis comme l'Italie, à des degrés différents, certes, connaissent les soucis causés par le déséquilibre existant entre, par exemple, la quantité de marchandises et le volume monétaire, celui-ci dépassant largement celle-là, d'où hausse des prix, entraînant de justes revendications des salariés, lesquelles, si elles aboutissent, contribuent malheureusement aussi à renforcer l'action de la fameuse spirale que tous nos lecteurs connaissent.

Répercussions, aussi, sur le taux de l'intérêt, ainsi que nous en pouvons faire la constatation, chez nous même, puisque les émissions d'emprunts nationaux, de 21/40/0 au plus bas, ont passé progressivement à 3 1/2 0/0, qui est le taux d'intérêt dont sera assorti, entre autres avantageuses conditions, le prochain emprunt des Forces motrices de la Gougra, Sion. Et, encore, félicitons-nous de ne pas avoir à offrir des taux supérieurs, tels notamment ceux des emprunts étrangers placés en Suisse, ou encore le prochain emprunt du gouvernement australien qui, pour obtenir des fonds aux Etats-Unis, devra payer un intérêt annuel de 4 $^{1/2}$ $^{0/0}$ contre 3 $^{3/4}$ $^{0/0}$ taux de la dernière émission, en dollars, de ce CommonC'est dire que nous attendons avec impatience les suggestions qui seront proposées lors des conférences convoquées par le Conseil fédéral dans le louable dessein de conjurer un danger sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention de nos concitoyens.

Ch.-H. R., dans « La Liberté. »

Dans l'esprit des Caisses Raiffeisen

Pie XII recevait dernièrement les participants du VII^e Congrès international du Crédit populaire et leur adressait un important discours. Il nous semble opportun d'en donner ici quelques larges échos, à même d'intéresser particulièrement ceux qui, dans notre pays — et ils sont très nombreux — sont membres des Caisses Raiffeisen.

Ce que dit Pie XII du système des «Banques de crédit populaire », il le dit implicitement du système Raiffeisen.

Sans insister sur le terme « Caisse Raiffeisen », il nomme le célèbre fondateur de ces Caisses de crédit, populaires entre toutes, du système Raiffeisen.

D'elles comme des Banques populaires de crédit dont les représentants étaient devant lui, il pouvait dire explicitement qu'elles ont déjà fait un bien immense.

« C'est en effet, déclara le Pape, à partir du milieu du siècle dernier que se fondèrent en Allemagne principalement, les instituts de crédit destinés à subvenir aux nécessités économiques des petites entreprises industrielles, agricoles, commerciales, artisanales, en leur fournissant les capitaux requis pour leur bon fonctionnement.

L'idée lancée par Raiffeisen et Schulze-Delitzsch devait avec le temps révéler toute sa fécondité. Ne fait-elle pas droit, en effet, à l'un des présupposés essentiels de toute vie sociale, celui de la libre collaboration des particuliers en vue d'obtenir une fin d'intérêt commun ? Pour échapper à l'emprise des usuriers qui, même à l'époque actuelle, n'ont pas encore renoncé à leurs manœuvres, les intéressés étaient invités à se grouper et à se prêter une side financière mutuelle sur la base de la confiance entre associés. Des systèmes divers selon les pays permirent d'adapter aux circonstances la formule initiale, de l'assouplir, de lui conférer une plus grande portée et une efficacité accrue. »

Il insiste sur le sens de l'épargne inculqué par ces institutions :

« Ne mettent-elles pas en évidence comment le sens de l'épargne et la juste limitation de la tendance à la consommation conditionnent le mouvement d'expansion de l'économie ? Au lieu de céder au penchant de la facilité et de l'égoïsme, qui se désintéresse de l'avenir pour jouir avec insouciance du présent, l'individu apprend à organiser sa vie suivant un plan réfléchi, à l'ordonner en fonction de la solidité qui l'unit aux membres de la communauté sociale à laquelle il appartient. »

Pie XII se plut à souligner un aspect spécial : « Il nous semble qu'en attribuant une large part de leurs profits à des activités éducatives, qui n'offrent pas la perspective d'un rendement immédiat, mais visent avant tout à l'élévation intellectuelle et spirituelle de la population, vos Caisses réalisent de façon éminente la fin pour laquelle elles ont été fondées. Elles confèrent par là une nouvelle dimension à tout l'ensemble de l'économie qui, loin de constituer un but en soi, reste subordonnée à une finalité plus haute, celle de l'âme humaine et des valeurs transcendantes de l'esprit.»

S'adressant plus spécialement aux responsables, Pie XII leur demande à tous de se persuader avant tout de n'être que les gérants du patrimoine commun des associés: « C'est le bien de tous qui prime ici les autres considérations, comme seraient par exemple l'ambition d'obtenir de brillants succès financiers ou de s'arroger dans l'économie générale une autorité plus en vue. Une gestion saine des instituts de crédit doit surtout respecter scrupuleusement les règles établies, qu'il s'agisse de dispositions légales, du statut propre des instituts de crédit ou des leçons de l'expérience. »

Quant aux associés, il leur demande « un sens moral et civique élevé qui les détournera de poursuivre uniquement leurs propres intérêts, tandis qu'il les poussera à s'engager davantage dans la voie d'une collaboration loyale et généreuse ». Il veut qu'ils s'emploient à faire fructifier le crédit reçu et justifient ainsi la confiance qui leur est faite.

Pie XII termine par une recommandation qui s'adresse à tous ceux qui ont des responsabilités de gérance du denier et surtout de l'épargne d'autrui:

« Que chacun de vous, chacun des dirigeants et des associés, conserve une conscience vive de ses responsabilités envers l'ensemble dont il fait partie. Si parfois des sacrifices s'imposent — et quelle œuvre vraiment féconde n'en réclame pas de ses promoteurs? — sachez les consentir avec générosité sans oublier que la stabilité et le succès des institutions de ce genre dépendent largement de la contribution qu'elles apportent à l'enrichissement humain, moral et spirituel, de ceux qui s'y adonnent. »

A en juger par ces seuls échos et extraits de ce magistral discours de l'admirable Pontife, on comprend — l'Osservatore le relève — que les auditeurs, représentant de nombreux pays, aient été émerveillés, ravis et émus de cette claire sagesse en même temps que de ce sens pratique sur les lèvres du Pontife de si haute spiritualité et qui, pourtant, toute sa vie et surtout durant son pontificat, réalise si admirablement la devise du penseur latin: « Nihil humain ... »: « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger ».

H. S., extrait du « Pays » de Porrentruy.

De la ponctualité des débiteurs

Tiré du rapport annuel du président du Conseil de surveillance d'une Caisse locale.

A côté des progrès réjouissants que nous venons de proclamer, nous avons constaté une petite lacune, qui n'est pas grave en soi parce qu'elle ne s'applique encore qu'à quelques cas isolés, mais qui pourrait le devenir par la suite si on n'y prenait garde: c'est une certaine négligence dans le paiement des intérêts et amortissements dans le délai prévu. Nous pensons à quelques débiteurs qui pourraient acquitter leurs dettes à la Caisse et qui ne le font point par négligence, laissent passer l'échéance, ou qui, avant de régler leur dû à la Caisse, multiplient ailleurs les achats de luxe ou d'inutilité. A ceux-là, nous rappelons qu'inconsciemment peut-être, mais réellement, ils nuisent à la bonne marche de la Caisse, cela en vertu de l'entraide que se doivent mutuellement tous les membres. qu'ils soient débiteurs ou créanciers.

J'en profite, chers sociétaires, pour vous rappeler quelques notions élémentaires sur l'intérêt et les principes qui doivent vous guider dans le paiement de vos dettes à la Caisse.

Il est tout à fait logique et moral à une banque, à plus forte raison à une Caisse de crédit mutuel comme la nôtre, dans laquelle tous les membres sont solidaires de la bonne ou de la mauvaise marche des affaires, de percevoir un certain intérêt, un certain bénéfice pour l'argent qu'elle prête, non en échange du service qu'elle rend, ce qui serait illicite, contraire à la charité et contre l'esprit raiffeiseniste, mais en compensation du dommage qu'elle en éprouve.

Lorsqu'on prête quelque argent, en effet, on se prive de cette somme, on se met dans l'impossibilité de la faire fructifier par le commerce, l'industrie, ou de quelque autre manière par la communauté. De plus, on court des risques de la perdre. Or, cette cessation de profit et ces risques sont choses appréciables et méritent une compensation. Cette compensation, c'est ce que nous appelons l'intérêt.

Nous ne voulons pas parler ici de ceux qui, au moment de l'échéance de leurs intérêts, se trouvent, sans qu'il y ait de leur faute, dans l'impossibilité de s'acquitter par suite d'un malheur, d'une maladie, d'un revers, d'une perte, d'une créance qu'ils n'ont pu eux-mêmes recouvrer (à ceux-là, la Caisse accordera volontiers un délai supplémentaire); mais nous voulons parler de ceux qui, le pouvant, ne paient pas ou qui, ne le pouvant pas, ne font rien pour se mettre dans la possibilité de le faire. A supposer qu'un débiteur n'ait pas de quoi payer ses dettes à l'échéance, il doit se mettre à même de pouvoir le faire au plus tôt. Et dans ce but, il doit supprimer

toutes les dépenses superflues, son amourpropre dut-il en souffrir quelque peu, et même, si c'est nécessaire, il doit restreindre les dépenses utiles qu'il serait tenté de faire, quand même il en résulterait quelques privations. Entre son créancier et lui, si quelqu'un doit se gêner, c'est lui.

Chers sociétaires, ayez donc le souci de payer vos dettes, intérêts ou amortissements, bien régulièrement à votre Caisse. Ce souci dénote une conscience droite; il est l'expression d'une volonté ferme de traduire par des actes ce que la justice nous commande de faire. Enfin, c'est le propre d'un honnête homme de rester fidèle aux engagements qu'il a pris. D'autre part, en acquittant régulièrement son dû, on facilite la tâche du caissier et on le délivre du pénible devoir de recourir aux moyens légaux pour faire rentrer les intérêts impayés. De plus, en étant fidèle à ses engagements, on entretien la confiance réciproque entre dirigeants et sociétaires, ce qui est indispensable à la bonne marche de la Caisse.

A propos des faux billets suisses de vingt francs

Etant donné que la nouvelle coupure de 20 francs est déjà en circulation et que l'ancien billet (avec le portrait de Pestalozzi) n'est plus accepté comme moyen de paiement que jusqu'au 30 septembre 1956, ce délai est d'une importance capitale pour les faussaires qui s'efforceront de liquider leur stock de fausses coupures. Il faut donc redoubler d'attention. Dans l'intérêt de la communauté, le Ministère public fédéral demande que toutes découvertes de faux billets soient immédiatement portées à la connaissance de la police et des autorités d'instruction.

A ce jour, il n'a pas été possible de découvrir les fabricants de faux billets de vingt francs et de saisir les clichés. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de recueillir le plus grand nombre possible de dénonciations et d'indices.

Voici les caractéristiques de la contrefaçon: ces billets portent la date du 16 octobre 1947 et la signature du Dr A. Muller, Blumer, Hirs. Il s'agit des séries 21 E, 21 F, 22 F, 22 K, 21 O, 22 O, 21 T, 22 T. Le papier est un peu plus épais et de moins bonne qualité, lisse au toucher et d'un contact savonneux. L'impression en bleu manque de clarté et de netteté au recto, notamment en ce qui concerne le cadre et la tête de Pestalozzi. Le dessin du portrait est confus. L'indication de la série et du numéro est moins nette et mal alignée. Au verso l'impression en bleu est aussi moins nette que sur le billet authentique.

Comment se présentera le nouveau billet de dix francs ?

Répondant à une petite question du conseiller national Schmid (démocrate de Zurich), le Conseil fédéral avait déclaré notamment, au cours de la session de printemps des Chambres fédérales, que la Banque nationale pourrait émettre des billets de dix francs vers la fin de l'année. Nous apprenons à ce sujet que ces billets sont déjà en cours d'impression, ce qui fait qu'ils pourront être mis en circulation à la date prévue. Les billets de cinq francs seront progressivement retirés de la circulation, mais non les pièces de même valeur.

Le principal motif de cette émission de billets de dix francs réside dans le fait que le billet de 5 francs, qui circule beaucoup, est rapidement usé et que son remplacement fréquent entraîne des frais relativement élevés. Par la nouvelle combinaison pièce de cinq francs et billet de dix francs, il est permis d'escompter une usure moins rapide des billets.

Les autorités compétentes observent, au sujet de la présentation du nouveau billet de dix francs, le plus profond silence, bien qu'une orientation générale sur la question soit pour ainsi dire inévitable. Car il est quasi impossible de faire accepter au public, du jour au lendemain, un nouveau billet de banque dont il n'a aucune idée. Force sera donc, tôt ou tard, de renseigner la presse sur les principales caractéristiques de ce nouveau billet.

COIN DE LA PRATIQUE

Un télégramme stipulant même le nom du débiteur, constitue-t-il en lui-même une reconnaissance de dette valable au sens de l'art. 82, al. 1 de la loi fédérale sur la poursuite et la faillite?

Le fait que l'avis télégraphique provient du débiteur et représente une reconnaissance de dette ne pout être aucunement contesté. Il ne suffit toutefois pas à accorder la mainlevée provisoire. Conformément à l'article précité, cette dernière ne peut être obtenue qu'à l'appui d'une reconnaissance de dette constatée par acte authentique ou sous seing privé.

Chaque reconnaissance de dette ne donne donc pas droit à l'obtention de la mainlevée provisoire. La loi exige expressément que toute reconnaissance de dette qui n'est pas constatée par acte authentique doit porter la signature du débiteur qui reconnaît la dette. A ce sujet, l'art. 14 du CO précise que la signature doit être écrite à la main par celui qui s'oblige. En conséquence, un télégramme portant même le nom du débiteur

ne représente pas un titre permettant de requérir la mainlevée à moins que le créancier soit en mesure de présenter l'ordre signé remis au bureau des télégrammes par le débiteur.

La Caisse peut-elle accorder un nouveau prêt ou crédit à une personne qui a déjà fait l'objet d'un acte de défaut de biens?

Les statuts et règlement d'application ne contiennent aucune indication précise à ce sujet. Les statuts prescrivent uniquement, quelques exceptions mises à part, que les prêts et crédits ne peuvent être accordés qu'aux membres seulement. Chaque sociétaire, par conséquent, est en droit d'emprunter à la Caisse, pour autant que cette dernière soit financièrement en mesure d'y donner suite. D'après les statuts, peuvent devenir membres d'une Caisse Raiffeisen les personnes capables de s'obliger elles-mêmes et jouissant intégralement de leurs droits civiques, ce qui est généralement le cas pour les personnes ayant fait acte de défaut de biens. Toutefois, les statuts comme le règlement, admettent naturellement que seules les demandes de prêts et crédits provenant de personnes solvables seront prises en considération. Il va sans dire que si cette réserve n'est pas formellement précisée, elle représente l'exigence logique aux aspirations des Caisses Raiffeisen. En outre, l'art. 17 du guide à l'usage du Comité de direction précise bien qu'indépendamment de la capacité de crédit, la dignité et la moralité du requérant seront prises particulièrement en considération. La capacité de crédit ou solvabilité n'entre plus en ligne de compte pour un débiteur avant fait acte de défaut de biens. Un fâcheux concours de circonstances peut exceptionnellement, à la rigueur, entraîner un débiteur sans qu'il l'ait mérité, dans des difficultés passagères; il peut malgré tout être digne de confiance pour l'avenir. Dans tous les cas, une Caisse Raiffeisen ne doit pas apprécier uniquement la garantie, sans considérer la solvabilité du requérant et sa conscience des responsabilité. D'autre part, des rapports d'affaires avec des éléments non solvables ne pourraient que nuire à la bonne réputation de la Caisse.

Qu'est-ce qu'une lettre de rente successorale?

Dans la règle, l'héritier qui reprend le domaine agricole faisant l'objet de la succession est tenu de désintéresser ses cohéritiers, à moins que les prétentions de ces derniers puissent être satisfaites par d'autres biens, tels que titres, etc. Pour le partage aux cohéritiers, le preneur du domaine devra hypothéquer ses immeubles. Toutefois, si le partage entre cohéritiers nécessite l'investisse-

ment du domaine pour plus des trois quarts du prix d'attribution, basé dans la règle sur la valeur de rendement, l'attributaire peut exiger que les indemnités aux cohéritiers soient versées sous forme de lettres de rente successorales, autrement dit en créances garanties par lettres de rente successorales sur les biens ruraux appartenant à la succession Cette lettre de rente successorale se différencie de la lettre de rente ordinaire dans ce sens qu'elle offre en général moins de garanties. Pour elle, l'art. 848 du Code civil suisse ne stipule pas, comme c'est le cas pour la lettre de rente ordinaire, que son capital grevant des fonds ruraux ne peut excéder les trois quarts de la valeur de rendement. La lettre de rente successorale ne peut être établie que si les immeubles sont grevés pour plus des trois quarts du prix d'attribution. D'autre part, la lettre de rente successorale est dénonçable au plus tôt après dix ans. Moyennant accord, ce délai peut être fixé pour une période plus longue, alors que la lettre de rente ordinaire ne peut être dénoncée par le créancier qu'à l'expiration de chaque période de quinze ans. En revanche, l'intérêt fixé pour la lettre de rente successorale ne peut pas être supérieur au taux appliqué à la lettre de rente ordinaire, même si elle est de rang postérieur.

Communication du secrétariat de l'Union

Le chanoine Victor Raemy Pionnier raiffeiseniste fribourgeois 1872 - 1953

Le souvenir du chanoine Raemy, ancien curé de Morlon, fondateur des Caisses Raiffeisen en Fribourg romand, président d'honneur de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen, reste vivace dans le cœur de tous les raiffeisenistes du canton. Pour perpétuer la figure de ce pionnier, le distingué président de la Fédération, M. le doyen Henri Monnard, caissier à Marly, a bien voulu en tracer les traits caractéristiques en un texte clair et concis que l'Union a publié en une plaquette de quelque 18 pages.

Tirée à l'intention des Caisses fribourgeoises, cette brochure reste néanmoins à la disposition de tous les intéressés au prix de 1 fr. 30 l'exemplaire et jusqu'à épuisement du stock. S'adresser au secrétariat de l'Union.

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro est composé de 20 pages. Il paraît comme numéro double de juilletaoût. Le prochain numéro paraîtra en septembre.

In Memoriam

† M. Albert Goumaz, Fétigny

né le 4 avril 1874 décédé le 12 mars 1956 à l'âge de 82 ans.

Les raiffeisenistes de Fétigny sont bien touchés par la mort de M. Albert Goumaz, survenue le 12 mars 1956.

Homme de cœur, de volonté et d'intelligence, M. Goumaz a marqué son village par sa forte personnalité. Homme d'action, il fut avant tout un homme de prière et de foi; sa vie fut une offrande de toute sa personne qui va grandir et s'épanouir par la méditation et la messe quotidienne et par la communion hebdomadaire. Formé au contact de Dieu, son cœur va se donner au service du prochain, d'abord au sein de sa famille de treize enfants dont plusieurs vont particulièrement hériter des qualités de son âme en choisissant la vocation sacerdotale (trois prêtres), celle d'instituteur et celle de médecin, et également au sein de la communauté villageoise en formant des générations par l'exercice de sa vocation d'instituteur et d'éducateur chrétiens et en se dévouant pour le bien de la communauté paroissiale et des sociétés locales.

Désirant et voulant le bien de son village, il fut acquis d'emblée à l'idéal raiffeiseniste, y entrevoyant un fameux service social. Avec d'autres pionniers bien décidés, il fut l'un des promoteurs à Fétigny du Crédit mutuel; dès sa fondation, en 1911, il accepta d'être du Conseil de surveillance et il en fut le président jusqu'en 1934. Puis il accéda à la présidence du Conseil de direction succédant à M. le député Elie Vorlet, fonction qu'il remplit avec zèle et compétence durant cinq ans. Après le départ de M. le curé Corminbœuf, caissier, l'assemblée du 3 avril 1939 sollicita, à l'unanimité de ses membres, M. Goumaz d'être leur homme de confiance en le désignant comme gérant. C'est ainsi que jusqu'à sa mort, durant dixsept ans, il va développer considérablement le mouvement raiffeiseniste par la tenue consciencieuse de la caisse et l'exactitude des comptes, par sa serviabilité et ses conseils, ainsi que par son expérience des affaires et sa discrétion absolue. C'est en homme conscient et convaincu du bien de la population que durant 46 ans il fut, soit à titre de membre du comité soit à titre de caissier, l'incarnation à Fétigny du crédit mutuel dont l'œuvre sociale a opéré un bien très marquant dans les familles, dans la vie de la cité et dans la formation de la jeunesse, en inculquant le sens de l'épargne, de la responsabilité et du service mutuel, ce qui valut au village un développement des plus réjouissants et une solidarité plus chrétienne et plus aisée.

Les mutualistes de Fétigny, en signe de reconnaissance fraternelle, lui garderont un souvenir bien précieux et, en priant pour leur pionnier et en portant leur témoignage de sympathie à la famille, ils sont convaincus que M. Goumaz, avec l'accent de sa persuasion qu'il avait pour tout ce qui touche au bien véritable de son village, continuera à veiller avec ardeur au sens social et chrétien du Crédit mutuel. C. S.

† Emile Jaunin, Yvonand

Une très nombreuse assistance a rendu samedi 7 avril les derniers honneurs à M. Emile Jaunin, notre cher et dévoué caissier.

M. Jaunin était souffrant depuis quelque temps. Il avait déjà dû subir un traitement médical sévère l'an dernier et s'était finalement décidé à accepter l'opération que les médecins lui conseillaient. Malheureusement, l'intervention chirurgicale était déjà sans doute trop tardive, et après quelques jours de grandes souffrances, M. Jaunin nous quitta pour un monde meilleur.

La nouvelle de ce brusque décès fut ressentie brutalement dans notre village et dans toute la région. En effet, M. Jaunin participait de façon extrêmement active à la vie de notre communauté. Rien de ce qui touchait la vie paysanne et les intérêts des milieux agricoles ne le laissait indifférent. Il participait à toute la vie artistique et sportive du village: membre fondateur du club de football, président du Chœur mixte, récemment issu, sur son impulsion, du Chœur d'hommes l'Harmonie. Il avait aussi présidé, en son temps, aux destinées du Cercle littéraire. M. Jaunin participait de façon également très active à la vie politique et administrative de la commune. Il présida le Conseil communal auquel il appartenait depuis longtemps. Il y a trois ans, il avait accepté à nouveau la charge de municipal. Cet homme, qui avait su garder toujours une grande indépendance d'opinion, émettait toujours des avis qui faisaient autorité. D'un abord toujours très agréable, il était toujours prêt à rendre service. Sans jamais se payer de grands discours, il mettait en pratique chaque jour les principes raiffeisenistes d'entraide au service de la communauté villageoise et paysanne, puisque, à part sa charge de caissier de notre Caisse de crédit mutuel, exercée depuis onze ans, il était encore gérant de la Société de laiterie et dépositaire de la Société d'agriculture.

La perte de cet ami et collaborateur dévoué a été ressentie très vivement par les membres de nos deux comités et nous savons qu'il en est de même dans tous les milieux de notre population. Nous réitérons à Mme Jaunin et à sa famille l'expression de notre grande sympathie.

G. P.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées jubilaires

VALEYRES-SOUS-RANCE (Vaud)

Cinquantenaire

de la Caisse de crédit mutuel de Valeyres et Sergey, première Caisse Raiffeisen romande

C'est par un temps agréable, contrastant heureusement avec les fortes pluies de la veille, que s'est déroulée, dimanche 15 avril à Valeyres, la manifestation organisée à l'occasion du 50° anniversaire de la fondation de la Caisse locale de crédit mutuel.

En fin de matinée, un cortège, sous la conduite de la Société de musique de Valeyres groupant officiels, invités et membres parcourait la rue principale du village, décorée de façon parfaite.

Peu après midi, officiels, invités et membres avaient réintégré la grande salle où avait lieu le banquet, excellemment préparé et servi par M. et Mme Randin, restaurateurs.

M. le président Ami Turin, malade, et M. Ami Widmer, vice-président, empêché par un deuil récent, c'est M. Numa Gaillard, président du Conseil de surveillance, de Sergey, qui souhaite la bienvenue à toutes les personnalités présentes, aux délégués des Caisses voisines, aux membres et à leurs familles.

M. Gustave Têtaz, professeur émérite, désigné comme major de table, très en verve, monte ensuite à la tribune. Il relate avec humour différents conflits qui, il y a cinquante ans et plus, opposaient les jeunesses des environs et se félicite de la fin de ces hostilités

M. le pasteur Gessenay explique les raisons de la présence de l'Eglise à une manifestation où d'aucuns pourraient s'étonner de la voir représentée; il se félicite de l'esprit d'entraide qui anime les membres de la Caisse et forme des vœux pour son avenir.

Puis il appartient au caissier, M. Albert Randin, de présenter l'historique et l'activité de la Caisse de crédit mutuel au cours des cinquante premières années de son existence.

Fondée le 9 avril 1906 sur l'initiative de M. le pasteur Rochat, par 17 citoyens, la Caisse compte à ce jour 80 sociétaires. L'œuvre chrétienne dans son principe fut bénie de Dieu, malgré l'inexpérience de ses fondateurs.

	1906		1955
Chiffre du bilan	693.—		499 992.—
Mouvement général .	23 427.—	1	100 039.—
Réserves	63.—		36 341.—
Inscriptions au grand	journal		22 047
Inscriptions au journa	l épargne		12 175
		Total	34 222

Le Comité de direction a tenu . . . 662 séances Le Conseil de surveillance . . . 256 séances

Comme le confirme la lecture de ces chiffres, le développement de notre institution s'est poursuivi incessamment, année après année, durant ce demisiècle de son existence, sans avoir subi de pertes.

Et le chroniqueur de rendre un hommage tout particulier à la mémoire du pasteur Rochat, fondateur de la Caisse de Valeyres, mais qui a surtout le grand mérite d'être le promoteur du mutualisme de crédit en terre romande. Disciple et ami intime du pionnier Traber, il a reconnu l'utilité et la nécessité de cette œuvre éminemment sociale et en a été le premier réalisateur dans sa paroisse. Honneur à lui! Ses mérites furent d'ailleurs relevés successivement par tous les orateurs de la journée.

M. le préfet Reymond apporte le salut des autorités, félicite la population de Valeyres pour la décoration du village, rend hommage aux fondateurs, qui ont joué un rôle de précurseurs en Suisse romande, et exprime sa gratitude aux dirigeants actuels, qui ont poursuivi l'œuvre commencée.

M. le député Marc-Henri Ravussin, également président du Comité de direction de la Caisse de Baulmes, forme bien des vœux pour le développement des Caisses Raiffeisen, dont l'activité peut et doit contribuer au bien-être de tous les citoyens.

M. Egger, directeur des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, apporte le salut de l'Union suisse, qui groupe 1007 Caisses avec 110 000 sociétaires. Il insiste sur l'importance de la fondation de la Caisse de Valeyres et Sergey, la première de Suisse romande et se fait un plaisir de remettre à la jubilaire un splendide vitrail symbolisant les principes qui font la force des Caisses Raiffeisen.

Après une production appréciée de la fanfare, M. Jules Grandjean, conseiller national, adresse à l'assemblée un propos remarquable aussi bien par sa clarté que par sa concision, et forme des vœux pour l'avenir du Crédit mutuel de Valeyres.

M. Géo Froidevaux, reviseur et fondé de pouvoir de la Centrale, fait un très intéressant historique du mouvement Raiffeisen en Suisse et de la Caisse de Valeyres. Puis, aux applaudissements de l'assemblée, il remet de beaux souvenirs à M. Maurice Péclard, secrétaire du Conseil de surveillance depuis 32 ans, et à M. Albert Randin, caissier depuis 30 ans.

Quant à M. Louis Besson, ancien président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, il apporte le salut cordial et les meilleurs vœux de cette importante association, dont les délégués avaient siégé à Valeyres la veille.

Ce sont ensuite MM. Bavet et Branche, respectivement présidents des Caisses de crédit mutuel de Rances et de Champvent, qui adressent leurs félicitations et leurs vœux, accompagnés de souvenirs tangibles.

Et pour terminer, M. Albert Randin remet à M. Numa Gaillard un cadeau en témoignage de reconnaissance pour ses 47 ans d'activité comme président du Conseil de surveillance, et fait distribuer à chaque sociétaire et invité un magnifique portemonnaie-souvenir.

Pour que la Caisse de crédit mutuel de Valeyres et Sergey atteigne son but en accomplissant sa mission dans l'avenir mieux encore qu'elle ne l'a fait dans le passé, il faut qu'elle demeure fidèle aux excellents principes sur lesquels elle a été fondée. Ce sont ces principes qui ont fait d'elle un établissement solide et sûr, dont nos après-venants pourront apprécier la valeur beaucoup mieux que nos contemporains, parce qu'ils bénéficieront dans une mesure plus grande que leurs devanciers des avantages que cette institution peut procurer et des services qu'elle peut rendre.

Qu'elle continue donc à travailler selon les principes qui ont fait sa force jusqu'à ce jour et nous pourront envisager son avenir avec confiance, d'autant plus que nous éprouvons un sentiment de profonde reconnaissance pour la protection dont elle a été l'objet jusqu'ici et pour le développement réjouissant qu'elle a pris pendant ce demi-siècle d'activité.

SERVION (Vaud)

Servion, aux hameaux curieusement disséminés, aux confins est du Jorat, domine la vallée de la Broye et porte loin ses regards sur les Alpes fribourgeoises, vaudoises et savoyardes. C'était autrefois un relais important sur la route Vevey-Moudon. Les charrois de vin s'y arrêtaient, étant arrivés où la route finit de monter, avant de continuer leur voyage vers les lointaines caves des patriciens bernois.

Ce samedi 19 mai, les véhicules stationnant devant le Café de la Croix-Blanche nous font penser à un nouveau relais. Relais pour les invités et relais dans le temps pour la Caisse locale de crédit mutuel qui fête les 25 ans de sa fondation. Et il était normal de s'arrêter, de respirer, de fêter dans la joie cette première étape, avant de repartir avec un nouveau courage vers l'avenir.

La soirée, excellemment organisée par les organes directeurs, commence par l'assemblée générale ordinaire, dans la salle à boire du café. M. Robert Pasche, président dévoué, bienveillant autant que compétent, dirige rondement les débats suivant l'ordre du jour statutaire. Deux scrutateurs sont élus, le procès-verbal de la dernière assemblée lu et adopté. Puis le président du Comité de direction, dans son rapport, retrace l'activité de notre petite banque durant l'année écoulée, donne un aperçu de la situation économique actuelle, remercie ses collègues dirigeants pour leur fidélité aux séances ainsi que le caissier pour son travail. Il encourage chacun à utiliser toujours plus les services de la caisse.

Puis le caissier, M. A. Gardel, a la parole pour un commentaire détaillé de la situation financière de la Caisse. Celle-ci, qui groupe les communes de Ferlens, Essertes et Servion, compte actuellement 34 membres et avec un bilan de 200 000 francs environ et un roulement de 176 000 francs, a fait un bénéfice de 2376 francs; cette somme est versée au fond de réserve qui atteint ainsi 28 000 francs. Le caissier annonce aussi que les organes dirigeants, dans le but d'encourager les déposants, ont décidé une sensible amélioration des taux d'intérêt. Enfin, il remercie les débiteurs pour leur ponctualité et demande à chacun de faire connaître la Caisse autour de lui et d'épauler la campagne de propagande qui sera faite à l'occasion de l'année jubilaire.

Lui succède M. Octave Pasche, président du Conseil de surveillance, qui après un rapport circonstancié, fait voter l'adoption des comptes pour l'année 1955.

Après que quatre membres sortants des Conseils furent réélus pour un nouveau mandat, M. R. Pasche peut clore l'assemblée ordinaire.

L'assistance passe alors dans la salle de fête où était préparé un banquet digne d'un vrai jubilé dans le Pays de Vaud. Les parois de bois et la charpente du local sont couvertes de branches de sapin (nous sommes en pays de forêt), de guirlandes et de roses; les bouquets de fleurs foisonnent, la table est artistement ornée et c'est dans une ambiance pittoresque, joyeuse et bien vaudoise que se déroulera la partie jubilaire.

Avant, pendant et après le repas, le Chœur mixte du village, dirigé par M. A. Gardel, ravit l'auditoire par ses nombreuses productions, enthousiastes et variées.

Au dessert, M. Robert Pasche, président de direction, ouvre les feux oratoires en saluant ses invités, soit M. Séchaud, reviseur, délégué par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, M. Samuel Chevalley, conseiller national et président de la Fédération vaudoise, les représentants des communes de Ferlens, Essertes et Servion, des représentants des deux Caisses voisines de Forel et Mézières, de l'ancien caissier M. J.-P. Jaquier. Il excuse l'absence de M. Samuel Mayor, ancien syndic d'Oron-le-Château, qui

A. R.

autrefois encouragea et orienta les fondateurs. Le président retrace les origines du mouvement Raiffeisen en Allemagne puis en Suisse, et enfin dans notre canton. Puis il dit comment en 1931 dix-neuf citovens se réunissent au collège de Servion, sous la présidence provisoire de M. Louis Jaquier, homme dynamique et dévoué. M. Jaquier sera caissier jusqu'à sa mort en 1945 et après l'avoir fondée luttera pour développer la jeune Caisse. Parmi les fondateurs, onze d'entre eux sont toujours membres aujourd'hui, et quatre encore membres des Conseils. Ce sont MM. Julien Destraz, Emile Devaud, Frédéric Jaunin et Octave Pasche, qui sont chaleureusement remerciés et félicités. Faisant des vœux pour l'avenir de l'agriculture suisse et de la Caisse locale, le président conclut et désigne comme major de table M. Samuel Destraz, syndic, député à Essertes et secrétaire de la Caisse.

Le nouveau maître de cérémonie s'acquitte de sa tâche avec beaucoup d'allant et d'esprit et donne d'abord la parole à M. Séchaud qui apporte le message de l'Union suisse à Saint-Gall. M. Séchaud rappelle les buts et la mission du mouvement Raiffeisen. Il met en valeur la belle tâche qui consiste à enseigner l'épargne. Il montre les avantages certains de la caisse villageoise qui, en mettant au service des campagnes les capitaux qui en proviennent et ceci à bon marché, en opérant une décentralisation financière, en permettant au bénéfice et aux impôts de rester au village, travaille à créer un esprit coopératif indispensable au bien-être de notre agriculture et aide à christianiser l'usage de l'argent.

M. Séchaud rend hommage aux deux présidents et aux fondateurs, demande à tous de serrer toujours plus les rangs autour de la Caisse locale, propriété de chaque sociétaire. Il transmet les félicitations et souhaits de l'Union pour l'avenir de la Caisse et la prospérité du canton de Vaud. Il termine en remettant le diplôme traditionnel du premier jubilé.

Vigoureusement applaudi, M. Séchaud est suivi par M. Samuel Chevalley. Celui-ci apporte les messages de la Fédération vaudoise. Il dit tout son plaisir d'être à Servion, remercie chacun et spécialement le Chœur mixte pour l'heureuse part artistique apportée à cette manifestation.

M. Monnet, caissier dévoué de la Caisse de Forel, se livre avec humour à quelques considérations sur les rapports existant entre Servion et Forel, entre le Jorat et Lavaux.

M. Duperrex, président de la Caisse de Mézières, explique pourquoi plusieurs habitants de Ferlens et de Servion sont membres de la Caisse de Mézières, celle-ci existant depuis bientôt quarante ans.

M. Jules Delessert, municipal à Ferlens, M. P. Pasche à Servion et M. Ernest Guignet à Essertes, apportent les vœux des autorités communales.

Pendant les discours et les intermèdes musicaux, les convives ont eu le temps de passer du fromage à la glace et de la glace au café. Et c'est dans un enthousiasme de bon aloi et toujours digne que prend fin cette manifestation, avec l'audition du Chœur mixte égrenant la fin de son répertoire.

M. Destraz, major de table, n'oublia pas de remercier vivement, au nom de tous, Mme E. Pasche, notre hôtesse, et son personnel infatigable pour leur réception si réussie.

Et maintenant, «hisse le grand foc, tout est payé!» et voguons vers le cinquantenaire.

A. G.

COMPESIÈRES (Genève)

La Caisse de crédit mutuel a fêté son 30e anniversaire

Le 22 avril, s'est tenue à Plan-les-Ouates, dans la salle communale, l'assemblée annuelle de notre Caisse, sous la présidence de M. Louis Babel.

L'assemblée elle-même fut précédée, l'matin des offices religieux .Un sermon de circonstance fut prononcé à l'église catholique par M. l'abbé Vermot, curé de la paroisse, et à l'église protestante par M. le pasteur Sauty.

La salle communale, qui avait été inaugurée l'an dernier, reçut environ 130 personnes, ce qui prouve l'intérêt porté dans les communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates par les sociétaires.

On notait, à côté du président déjà mentionné: MM. Francis Genecand, vice-président, Henri Babel, Paul Boymond, Charles Burger, le chanoine Adrien Dusseiller, du Conseil de surveillance, le juge Auguste de Montfalcon, Me Louis Pictet, notaire, le colonel Bouchardy et André Marchand, caissier.

En fin d'exercice, la Caisse comptait 168 membres. Après avoir entendu la lecture des comptes et du bilan qui furent appouvés par l'assemblée, M. le chanoine Dusseiller prononça quelques paroles de reconnaissance d'abord pour le développement de cette institution, puis sa satisfaction et des félicitations à tous ceux qui ont collaboré au résultat brillant de ce dernier exercice.

* * *

Après l'assemblée, un dîner fut servi aux sociétaires et invités. En plus des personnes déjà citées, mentionnons la présence de M. Buchler, délégué de l'Union suisse, M. Edmond Ramu, président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel, et M. Félix Pesson, adjoint à la commune de Planles-Oustes

M. le Conseiller d'Etat Aymon de Senarclens s'était fait excuser, de même que M. l'archiprêtre Bianchi.

M. Louis Babel fit un petit historique du mouvement raiffeiseniste à Genève. Il ne reste sur le canton plus qu'une commune qui ne s'est pas encore jointe aux autres.

Il fut procédé à la remise d'un souvenir aux membres fondateurs et aux membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance.

M. Félix Pesson prononça quelques paroles à l'adresse des invités et des participants au banquet. Il marqua l'étape accomplie par les Caisses et tous les services rendus ainsi à la communauté.

M. Ed. Ramu rappela la mémoire de M. Jean Dusseiller qui le précéda et félicita la commune de Compesières de la solidarité et de l'entente qui règnent parmi ses habitants.

Enfin M. Bucheler, comme de coutume, fut fort écouté dans le message de sympathie qu'il adressa à l'auditoire.

Il félicita plus spécialement M. le chanoine Dusseiller, MM. Louis Babel, Auguste de Montfalcon et Francis Genecand.

Une partie récréative suivit le dîner, partie dans laquelle on put appécier les danses populaires présentées par les jeunes de la commune de Plan-les-Ouates, sous la direction de M. Puhl, et accompagnées au piano par M. Jo Baeriswyl.

Cette journée a contribué à resserrer les liens d'amitié entre tous les habitants des deux communes,

Assemblées ordinaires

EVIONNAZ (Valais)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel d'Evionnaz s'est tenue cette année en date du 23 mars. Elle vit la participation de près de 40 sociétaires et fut présidée par M. Gustave Mettrau, son toujours dévoué et dynamique président, qui nous parla longuement de l'état de haute conjoncture des temps actuels.

Précisant que cet état de choses pourrait vaciller dans les années à venir, il chargea son exposé de successifs encouragements à l'épargne, chose qui ne saurait assez être recommandée à tout le monde, ditil, de l'enfant qui alimente sa petite tire-lire de ses petits sous jusqu'à l'adulte qui depuis de longues années court les chantiers. Par ce mode de faire chrétien, sachez-le bien, chacun se rend service à luimême et aide la collectivité, son prochain.

Prenant aussi la parole, le caissier, M. Maurice Jacquenoud, et le président du Comité de surveillance, M. Léon Gay, firent ressortir la marche ascendante de la Caisse et l'activité incessante du Comité de direction. Celui-ci fait honneur à sa tâche tant par le dévouement qu'il apporte que par le respect du secret pofessionnel auquel jamais l'un de ses membres n'a manqué.

N'oublions pas de mentionner qu'à l'occasion de ce 28e exercice le Comité de notre Caisse avait fait appel à un orateur de choix, M. M. Michelet, président de la O.V.P.L., qui très agréablement répondit à notre invitation. Avec son éloquence claire et précise, il traita du problème ouvrier et paysan; il peignit tout au long de son exposé la tableau qui prouve combien est nécessaire dans notre Suisse le mouvement de coordination ouvrier et paysan. La plupart des paysans de nos campagnes, dit-il, ne peuvent subvenir à leur entretien et à celui de leur famille sans devoir recourir aux apports de l'industrie et du chantier, cela pour la seule cause d'un revenu trop médiocre de leurs terres qui s'avèrent d'une trop faible superficie.

Il précise très bien que l'ère des barrages est une mine d'or pour notre pays, mais qu'en tout état de choses nous ne devons ni ne pouvons laisser s'atrophier le rendement agricole qui tout de même aide en notable partie le paysan de nos cantons campagnards. L'assemblée entière apporte toute son attention et, par de réitérés applaudissements, remercie tout au long de la soirée tous ceux qui se sont dévoués à l'intention et à la bonne marche de la Caisse locale.

La nuit s'avance et cette assemblée se clôt sous le signe de la bonne entente et de l'entière satisfaction de chacun.

AVRY-DEVANT-PONT (Fribourg)

A la grande salle de l'Hôtel du Lion d'Or, les raiffeisenistes de la paroisse d'Avry-devant-Pont réunis en assemblée générale le dimanche 4 mars, prennent connaissance des comptes du 26e exercice. M. Martin Morard, président du comité, dirige la séance; il salue aimablement les nombreux mutualistes présents, surtout les nouveaux venus. M. Hubert Fragnière, secrétaire, lit le protocole, qui est approuvé .Les organes directeurs, MM. Morard, président du Conseil, ainsi que M. le chapelain Sapin, caissier, donnent un substantiel rapport de l'activité de l'année écoulée, en progrès sur toute la ligne.

Le roulement est de 1 044 000 francs, le bilan de 738 000 francs, dont le passif est principalement constitué par l'épargne, 482 685 francs en 389 carnets, et les comptes courants créanciers de 137 000 francs. Le total des prêts aux particuliers et aux corporations se monte à 673 000 fr., dont 597 000 sont garantis par hypothèque. Malgré les frais du 25e exercice, l'achat d'une machine à calculer et la baisse des taux débiteurs, il reste un réjouissant bénéfice d. 3 629 francs, versé entièrement aux réser-

ves, lesquelles se montent ainsi à 41 130 francs

Ce brillant résultat permet de maintenir les taux débiteurs favorables de l'exercice écoulé, soit le 3 1/2 0/0 net aux débiteurs avec hypothèques de premier et second rangs, ainsi que sur nantissement et aux sociétés de laiterie, 3 3/8 0/0 aux communes et paroisses et 3 3/4 0/0 sur cautionnement.

La fortune sociale et les disponibilités sont bien au-dessus de ce qu'exige la loi fédérale sur les banques. Après les remerciements d'usage aux dévoués organes de la Caisse et les félicitations aux membres pour leur esprit de solidarité, on partage le verre de l'amitié dans une atmosphère de joie fraternelle et de légitime fierté.

GRANDFONTAINE (Jura)

La Caisse de crédit mutuel, groupant également les communes de Roche-d'Or et de Rocourt, a tenu le 19 février 1956 son assemblée générale et a pris connaissance, sous la présidence de M. Albert Barbey, de son 14° exercice.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté sans discussion et les remerciements sont adressés au secrétaire, M. René Vuillaume, pour sa bonne rédaction.

Après un tour d'horizon sur la politique internationale, le président du Conseil de direction ne manque pas de donner de judicieux conseils pour la marche toujours ascendante de la Caisse locale et commente différents postes importants pour la prospérité économique du pays et de la région.

Les comptes de 1955 sont brièvement commentés par M. Pierre Quiquerez, du Conseil de surveillance, remplaçant le caissier malade. Le roulement est de 525 591 fr. 52 en 765 opérations et le bilan s'élève à 528 102 fr .69. Mentionnons aussi le bénéfice net qui se monte à 2280 fr. 70. Une lettre fort élogieuse félicite le caissier, M. Joseph Quiquerez, pour la tenue parfaite des comptes durant l'exercice écoulé.

Parlant au nom du Conseil de surveillance, M. le curé précisa à nouveau la tâche de son Conseil et se plut à encourager les 99 sociétaires, les deux conseils, à travailler toujours plus à une saine épargne et à rester fidèles aux principes d'entraide du voisin et de la communauté. A l'unanimité, l'assemblée adopte les comptes annuels, donne décharge aux organes dirigeants et leur adresse de chaleureux remerciements.

EPAUVILLERS-EPIQUEREZ (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu sa 31° assemblée générale. Une importance toute particulière a été vouée à celle-ci de la part des sociétaires, du fait que plusieurs mutations au sein de l'administration ont eu lieu en 1955 et qu'une conférence donnée par M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, était prévue à l'ordre du jour.

Le nouveau président de direction, M. Paul Theurillat, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, puis fait la lecture de son rapport très documenté sur l'exercice écoulé. Il en ressort nettement que ce comité remplit sa tâche avec beaucoup de compétence.

La parole est ensuite au nouveau caissier, M. Denis Vuille qui, après un magnifique exposé, donne connaissance des comptes, présentés de manière impeccable. Groupant 37 membres et 135 déposants d'épargne, notre institution possède 14 797 fr .05 de réserve. Son bilan a atteint 377 443 francs à la fin de son 31e exercice, avec un roulement d'affaires de 452 500 francs. L'épargne populaire se monte à

236 147 francs, tandis que 120 032 francs reposent excellent rapport montrant l'activité de notre Caisse en comptes courants créanciers. Les larges disponibilités permettent à l'institution de satisfaire aisément les besoins de crédit des sociétaires.

excellent rapport montrant l'activité de notre Caisse durant l'année 1955, mais apportant malheureusement la démission, pour raisons professionnelles, de notre dévoué caissier, M. Frédy Kubler, qui termina

Puis M. François Borne, président du Conseil de surveillance, expose d'une façon très substantielle l'état de la Caisse qui, dès le début de la haute conjoncture économique et grâce à la confiance de notre classe laborieuse, a subi l'important et heureux développement que nous lui connaissons. Il se plaît à relever la bonne gérance des affaires et la parfaite concordance des postes du bilan avec les livres comptables. Aussi déclare-t-il que nos nouveaux mandaires sauront, sans aucun doute, se montrer dignes de leurs devanciers. Après les remerciements d'usage, il propose donc l'approbation des comptes annuels et que décharge en soit donnée à la direction et au caissier. A l'unanimité, l'assemblée ratifie l'avis du rapporteur.

La conférence de M. Géo Froidevaux portant sur l'organisation et l'esprit qui doivent régner au sein des Caisses Raiffeisen ,a suscité l'attention soutenue de toute l'assemblée. Il en a été de même de la discussion générale qui a suivi. Le président de direction prend de nouveau la parole en formant des vœux chaleureux pour l'avenir de notre institution; il remercie notre aimable et très compétent conférencier ainsi que les membres présents, puis la séance est levée. Belle et fructueuse assemblée qui fait bien augurer l'avenir de notre banque villageoise.

F.B.

CORBAN (Jura)

Samedi 28 avril avait lieu, dans la classe supérieuse de l'école, l'assemblée annuelle des membres de la Caisse de crédit mutuel. Retardée pour cause de maladie du caissier, elle fut présidée avec compétence par M. Maurice Rottet, président du Comité de direction, qui se plut à relever la bonne marche de cette institution pour le plus grand bien de notre population villageoise. Après avoir esquissé un tableau de la situation de la Caisse, M. Rottet en souligna la bonne tenue et félicita le caissier, M. Henri Marquis, instituteur, comme le fit d'ailleurs un rapport émanant de la direction centrale à Saint-Gall. Il appartenait alors au caissier de présenter les comptes de l'année 1955. Avec un rouiement de 548 038 fr. 42 en 409 opérations, le bénéfice réalisé de 912 fr. 80 est versé intégralement à la réserve qui atteint ainsi le montant de 13 318 fr. 97. Le bilan au 31 décembre 1955 se présente avec un total équilibré de 365 927 fr. 48, alors que le compte d'exploitation accuse un total de 11 491 fr. 75. M. Joseph Schaller, président du Conseil de surveillance, fit un rapport élogieux à l'égard du Comité de direction, et spécialement du président et du caissier. Il relève l'utilité et l'importance de la Caisse de crédit mutuel pour l'économie locale. Comptes et bilan sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée. En remplacement d'un membre démissionnaire, le secrétaire du Comité de direction, l'assemblée unanime, sur proposition des comités, désigne M. Jean Fleury qui déclare regretter devoir cumuler trop de charges mais finalement accepte avec l'unique intention de rendre service à la population locale.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, l'assemblée se termina comme de coutume au Restaurant de la Croix fédérale, dans une belle ambiance, par le verre traditionnel.

TRAVERS (Neuchâtel

La Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle samedi soir 7 avril 1956, sous la présidence de M. Henri Treuthardt, qui présenta un

excellent rapport montrant l'activité de notre Caisse durant l'année 1955, mais apportant malheureusement la démission, pour raisons professionnelles, de notre dévoué caissier, M. Frédy Kubler, qui termina encore avec nous le huitième exercice. Il s'arrêta aussi sur diverses questions économiques de notre pays, tout en démontrant que l'année 1955 restera gravée en lettres d'or dans les annales du raiffeisenisme par le développement constant des Caisses et la fondation de la millième Caisse.

M. Frédy Kubler, caissier, présenta pour la dernière fois les comptes de 1955. Le bilan se monte à plus d'un demi-million, le bénéfice est de 1034 fr. 25, entièrement versé au fonds de réserves qui s'élève à 3618 fr. 10. Le roulement a été de 1 211 373 fr. 20 en 574 opérations. Le caissier donna encore des détails sur les désavantages et avantages de la haute conjoncture actuelle et ses conséquences. En terminant son rapport, il exprima ses remerciements à tous ceux qui l'ont aidé à accomplir sa délicate mission et fit des vœux de prospérité pour la Caisse en souhaitant à son successeur de la mener sur la voie de nouveaux succès.

Le président du Comité de surveillance, M. Robert Wyss, présenta le rapport annuel de cet organe en concluant par la recommandation d'adopter les comptes et rapports avec remerciements particuliers au président du Comité de direction et au caissier sortant. Les comptes et rapports furent adoptés à l'unanimité ainsi que la proposition de monter le taux d'intérêt des parts sociales à 4 % brut.

MM. Frédy Kubler et Albert Jeanneret étant démissionnaires, ils ont été remplacés par MM. Fernand Vaucher, nouveau caissier, et Frédy Kubler, sur proposition de l'assemblée, passe membre du Comité de direction.

L'assemblée se termina par le paiement de l'intérêt de la part sociale et le président remercia encore tous les membres présents pour l'intérêt qu'ils portent à notre institution.

SAINT-SULPICE (Neuchâtel)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel système Raiffeisen de notre village a eu lieu vendredi soir 6 mai dans une sympathique ambiance, à la grande salle du Restaurant de la Gare.

M. Auguste Blanc, président du Comité de direction, salua la présence de M. Urie Jeanneret, président honoraire. Il introduisit la séance en présentant un rapport intéressant dans lequel il évoqua la situation actuelle de notre monde et ses incidents sur notre vie économique.

M. Max Stalder, caissier, fit un exposé optimiste de l'état actuel de notre Caisse encore très modeste, mais dont la marche est ascendante puisque son chiffre de roulement a passé en une année de 118 990 fr. 72 ct. à 161 965 fr. 32 et le nombre des opérations de 159 en 1954 à 239 en 1955.

M. le pasteur J.-P. Barbier, président du Conseil de surveillance, évoqua la mémoire de M. Georges Erb, ancien vice-président du Comité de direction, décédé prématurément il y a quelques mois. Dans son rapport technique, il montra la solidité et l'utilité de notre Caisse et fit des vœux et suggestions pour son développement à venir.

M. Barbier fit voter l'adoption et la décharge des comptes de 1955, la proposition d'un intérêt de 4 % sur les parts sociales et un message de remerciements au Comité de direction et tout particulièrement au dévoué caissier, M. Max Stalder.

Aux nominations statutaires, les membres des comité et conseil de la Caisse furent réélus unanimement et de nouveaux membres leur furent adjoints pour compléter les effectifs.

Comité de direction : président : Auguste Blanc ; vice-président : Charles Jeannin ; secrétaire : Charles Tschäppät; caissier: Max Stalder; assesseurs: Maurice Lambert et Maurice Aellen.

Conseil de surveillance : président : J.-P. Barbier, pasteur ; vice-président : Paul Clerc, fils ; membres : Adrien Fatton et Edouard Gertsch.

Cette assemblée se termina par un entretien nourri et intéressant sur le problème des cautionnements et sur la vie à venir de notre Caisse, puis par une sympathique agape.

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel)

Retardée par les manifestations hivernales de nos sociétés locales, notre Caisse Raiffeisen n'a pu tenir son assemblée générale que le samedi 7 avril au collège, sous la présidence de M. Jämes Jacot, président. Une quarantaine seulement de membres répondent à l'appel. Dans son rapport sur l'exercice 1955 de notre Caisse, M. Jacot retrace les activités de cette dernière, salue quatre nouveaux membres portant ainsi à 78 l'effectif et invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de M. Pierre Bachmann, membre fondateur de notre institution, disparu au cours de cet hiver. M. Bachmann était l'oncle de M. Pierre-Yves Bachmann, secrétaire de notre Comité de direction.

Dans son exposé, M. Hermann Guyot, caissier, fit ressortir les principaux chiffres du bilan et du compte du profits et pertes. Le bilan se monte à 989 000 francs, avec un mouvement général des fonds dépassant largement 2 millions en 1510 opérations. Tous les chapitres se développent normalement. Le bénéfice d'environ 3000 francs, après paiement de l'intérêt des parts sociales, a été entièrement versé aux réserves, qui atteignent, parts sociales comprises, un peu plus de 32 000 francs. Le caissier conclut dans son rapport que nos organes dirigeants ont tout lieu de se réjouir de la situation de nos finances et sur le plan de la pratique, que l'utilité de notre petite banque est indéniable, preuve en soit son développement et le nombre toujours croissant de ses clients.

Au nom du Conseil de surveillance, son président, M. Jean Aiassa, rapporte sur les contrôles effectués, en affirmant que les chiffres publiés concordent bien avec les livres comptables. Les prêts et crédits sont garantis normalement. Les débiteurs tiennent largement leurs engagements et sont fidèles. Sur sa proposition, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de 1955 et vote l'octroi d'un intérêt de 3 % net aux parts sociales. Des remerciements sont encore adressés au Comité de direction et au caissier. La partie administrative fut immédiatement suivie d'une conférence avec projections de M. Jean-René Balmer, professeur à l'Ecole cantonale d'agriculture à Cernier, rentré il y a peu de temps d'Iran, après y avoir fait un stage d'environ deux ans pour le compte des Nations Unies, en qualité de conseiller technique en matière d'économie agricole. M. Balmer, par la voix et l'image, nous fit connaître de ce pays, le niveau économique très bas et l'état primitif de son équipement agricole.

H. G.

LE MONT SUR LAUSANNE (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel — Caisse Raiffeisen — du Mont sur Lausanne, fondée le 1er août 1951, a eu son assemblée générale le 14 avril, à l'Auberge communale.

M. Emile Burkhalter-Meylan, président du Comité de direction, ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à tous en saluant tout particulièrement les membres nouveaux.

Le procès-verbal de l'année 1955 est lu par le

secrétaire, M. Armand Dind. Tenu avec une précision et un soin, il est vivement applaudi, adopté à l'unanimité

Le président donne connaissance d'un rapport fouillé sur le résultat de l'exercice écoulé; la situation est réjouissante tout en restant modeste.

Il appartient au Conseil de surveillance, organe de contrôle par excellence, de nous présenter sa gestion. En termes choisis, dont il a le seeret, M. Ernest Pache assure les sociétaires de la bonne marche de notre petite Caisse au point de vue financier et administratif, ce que ratifie l'assemblée à l'unanimité. Le rapport a été lu par M. Ziegenhagen, M. Pache étant retenu par la maladie. L'assemblée forme des vœux sincères pour son prompt et complet rétablissement.

Notre très dévoué caissier, M. Edouard Vullyamoz, député, donne des précisions sur les comptes et fait de judicieuses suggestions pour augmenter notre mouvement financier. Ces comptes sont adoptés à l'unanimité avec félicitations et remerciements au caissier.

M. Maurice Dufour ayant quitté la localité pour reprendre un commerce se voit dans l'obligation de donner sa démission; son départ est très regretté, nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle activité. C'est M. Joseph Ziegenhagen, instituteur de primaire supérieure qui est désigné pour lui succéder.

Une modeste collation est offerte aux membres présents. L'assemblée décide encore de s'affilier à la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Le président lève la séance en formulant des vœux sincères pour la prospérité de notre Caisse.

E. B.

PAILLY (Vaud)

La 48e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen s'est tenue, le 5 avril à la salle communale de Pailly, en présence d'un fort contingent de sociétaires

Après les paroles de bienvenue du président de direction, M. Louis Péclard, le secrétaire de direction, M. le syndic Jacques Gonet, procède à l'appel et donne lecture d'un procès-verbal détaillé de l'assemblée générale du 23 mars 1955. Le substantiel rapport du Comité de direction est écouté avec beaucoup d'intérêt et fort apprécié. Il fait passer en revue toute l'activité administrative de l'année écoulée. De l'exposé du caissier et de ses commentaires sur les comptes annuels 1956, nous retenons les quelques chiffres ci-après : l'effectif des sociétaires est en augmentation de 7 unités pour atteindre le chiffre de 61. Le bilan se monte à 433 427 fr .73 avec un mouvement d'affaires de 1,19 million en 1730 opérations. Y compris le bénéfice de l'exercice 1955, les réserves se montent à 33 853 francs. Après présentation du rapport du Conseil de surveillance par son président M. Constant Carrard et sur proposition de ce Conseil, les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité avec décharge aux organes responsables.

Les membres des Conseils dont le mandat arrivait à expiration sont réélus pour une nouvelle période de quatre ans. En revanche, l'assemblée doit à grand regret prendre acte de la démission du président de surveillance, M. Constant Carrard, qui remet son mandat à des forces jeunes après avoir consacré trente ans de dévouement à la Caisse. Il est chaleureusement remercié pour ses loyaux services tandis que l'assemblée appelle M. Maurice Bovay pour lui succéder.

Au cours d'une modeste collation, chaque sociétaire reçoit encore l'intérêt de sa part sociale et, au moment de la dislocation, chacun emporte un excellent souvenir de cette assemblée.

A. M.

DONNELOYE (Vaud)

Le Crédit mutuel, institution d'épargne et de crédit, a tenu sa 41° assemblée sous la présidence de M. Louis Ferrot, président. Une septantaine de membres étaient présents.

Des différents rapports présentés par les comités et le caissier, il ressort les constatations suivantes : le roulement en 2623 opérations est de 4 701 730 fr., les dépôts d'épargne totalisent 1 575 822 francs et les prêts hypothécaires 1 377 390 francs. Le bilan est de 2 196 927 francs et s'équilibre par un bénéfice de 3472 francs, ce qui donne une réserve de 133 340 fr. Rapports et comptes sont approuvés sans discussion.

Il n'est peut-être pas dépourvu d'intérêt de rappeler que la Caisse accorde aux parts sociales un intérêt de 5 % et aux carnets d'épargne de 2 3/4 %; qu'elle prélève sur les prêts hypothécaires, sans distinction de rang, et sur les cédules, un intérêt net de 3 1/2 %.

Lors des nominations statutaires, MM. Robert Vuagniaux, Robert Cornu, Marcel Goux, membres du Comité directeur, Robert Trolliet, membre du Conseil de surveillance, et Francis Billaud, caissier, furent réélus pour une période de 4 ans

VILLENEUVE (Vaud)

Le Crédit mutuel a 10 ans

C'est en janvier 1945 qu'un groupe de commerçants se consultèrent en vue de la constitution d'une Caisse de crédit mutuel et c'est le 13 janvier de la même année qu'eut lieu la première assemblée, groupant 40 personnes. Des 23 fondateurs, 8 sont décédés ou ont quitté la localité.

La salle du Conseil communal, le samedi 17 mars, était bien petite pour contenir les membres du Crédit mutuel, convoqués en assemblée générale ordi-La séance a été ouverte par des paroles de bienvenue du président, M. Jules Fauquex, saluant la présence de M. Henri Reymond, syndic, et de M. Froidevaux, délégué de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Au nom du Comité de direction, M. J. Fauquex a présenté un magistral rapport de l'année écoulée, sur la situation économique de l'industrie, des récoltes agricoles et viticoles. Le Crédit mutuel de Villeneuve continue sa progression. Il compte actuellement 144 membres et le roulement d'affaires atteint presque les trois millions et demi. M. Fauquex remercia ses collaborateurs et le Comité de surveillance; il envisage l'avenir avec confiance.

Le fidèle caissier, M. Emile Volet, donna un aperçu des comptes, accusant un bénéfice net de 4003 fr., permettant de porter la réserve à 14 395 francs. Durant l'année 1955, il y a eu 3197 opérations avec un roulement d'affaires de 3 455 548 francs. Les carnets d'épargne au nombre de 587 ont un total de versements de 771 203 francs.

M. Volet termina son rapport en insistant sur l'importance de la formation professionnelle, actuellement trop délaissée.

Au nom du Conseil de surveillance ,M. Georges Bertholet propose à l'assemblée d'adopter la gestion et les comptes et d'en donner décharge au Comité de direction, décision appouvée à l'unanimité.

En remplacement au dit comité de M. H. Reymond, syndic, le Conseil appuie la nomination de M. Herminjard, de Rennaz.

L'assemblée s'est terminée par un brillant exposé de M. Froidevaux, délégué de l'Union des Caisses Raiffeisen, qui insista sur les bons rapports entre les Caisses, le beau rôle d'entraide de leur activité, l'importance de leur organisation autonome. La soirée s'est terminée par une abondante collation, magnifiquement servie dans la grande salle de «La Truite » où une centaine de couverts avaient été dressés; le tout arrosé d'une « Association viticole 1955 » de bon aloi.

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

L'assemblea della Federazione

Domenica 3 giugno si è svolta a Claro l'assemblea annuale ordinaria della Federazione ticinese delle Casse rurali, presieduta dal Prof. Ceppi ed alla presenza del Direttore dell'Ufficio di revisione, Egger, del revisore per la Svizzera italiana, Molinari, del presidente onorario della Federazione, M. rev. Don Rovelli, e di rappresentanti del comune, della parrocchia e del patriziato di Claro.

Dopo le formalità d'uso e la lettura del verbale dell'ultima assemblea i delegati, presenti in numero ragguardevole, un centinaio, in rappresentanza di 39 delle 41 Casse rurali del Ticino, ascoltarono il saluto della Cassa di Claro, portato dal suo presidente, sig. Dell'Era. Prendeva quindi la parola il direttore dell'Unione, sig. Egger, il quale esprimendosi in italiano diceva della sua gioia di trovarsi con i membri della famiglia raiffeisen ticinese, i cui sforzi sono stati ricompensati dall'esito veramente lusinghiero dello scorso esercizo, ed assicurava alle Casse ticinesi l'appoggio incondizionato della sede centrale, augurando i migliori successi anche per il futuro.

Era poi la volta del rapporto presidenziale, presentato dal prof. Ceppi. Dopo un dettagliato esame dell'attività e dei successi conseguiti nel 1955, attività che ha portato alla fondazione di quattro nuove Casse e ad un aumento della cifra di bilancio del 23 %, cifra che raggiunge ora i 13 milioni e 800 mila franchi, passava in rassegna i rapporti avuti dalla Federazione in campo cantonale con le autorità o con altri enti, rapporti tendenti all'affermazione ed alla difesa del movimento, e tendenti anche a far sì che le Casse rurali vengano infine considerate nel loro giusto valore, e che la loro influenza benefica sulla situazione economica dei nostri villaggi sia riconosciuta ed appoggiata come esse si meritano. Una lampante dimostrazione della poca efficienza di altre casse similari già esistenti o che si vogliono istituire, ma che sono basate sull'errore fondamentale della centralizzazione, è data dalla recente decisione di scioglimento della Cassa dell'ALPA, che dopo parecchi anni di stentata esistenza ha dovuto riconoscere di non poter raggiungere gli scopi prefissi. Le Casse rurali invece, decentralizzate ed agenti in modo assolutamente più numerose si sviluppano e si consolidano senza tregua, segno questo della fiducia indipendente, oltre che a divenire sempre più grande che la nostra popolazione rurale ripone in queste istituzioni cooperative disinteressate di mutuo aiuto.

Il presidente delle Federazione termina-

va il suo interessantissimo esposto ringraziando i dirigenti di tutte le Casse per la loro dedizione ed il loro lavoro, ed i membri del Comitato per la loro attività proficua ed assidua, assicurando anche per il futuro che gli sforzi dei dirigenti della Federazione saranno rivolti all'espansione ed al consolidamento del movimento. Il cassiere della Federazione, sig. Delucchi, di Arogno, dava quindi lettura dei conti e del bilancio per il 1955, che venivano approvati all'unanimità.

L'assemblea veniva poi invitata a pronunciarsi sull'accettazione di quattro Casse di recente fondazione: Torricella-Taverne, Mendrisio, Pazzallo e Pedrinate. Queste venivano accolte per acclamazione a far parte della Federazione.

Aveva quindi la parola il revisore sig. Molinari. Dopo un esame della situazione del movimento raiffeisen nella Svizzera e nel Ticino e dei risultati conseguiti nello scorso anno, egli invitava la Federazione e tutti i delegati a rivolgere i loro sforzi alla diffusione delle Casse rurali anche nelle vallate superiori del cantone. Infatti se nel Ticino la media è di una Cassa ogni 6 comuni, nelle valli questa media si riduce ad una Cassa ogni 23 comuni. Un certo numero di Casse rurali nelle valli sarebbe un'arma formidabile contro l'impoverimento e conseguente spopolamento dei nostri villaggi montani.

L'oratore dava quindi atto dei risultati delle revisioni effettuate presso le Casse nel 1955, revisioni che hanno dimostrato la solidità e la correttezza nell'amministrazione delle Casse. Da quando esistono nel Ticino le Casse rurali, mai è stato registrato un caso di malversazione, mai è stata constatata una perdita. Questa è la migliore propaganda che si possa fare per le Casse Raiffeisen.

Il sig. Molinari terminava con un esame della situazione economica del momento ed in particolare del mercato dei capitali, concludendo con l'affermazione che le Casse rurali sono e devono rimanere un esempio di sana politica monetaria, una politica che torni a vantaggio non di determinate categorie soltanto, ma bensì a vantaggio dell'economia di tutta la nazione.

Dopo l'applaudita relazione del revisore dell'Unione si passava alle nomine del Comitato della Federazione e del suo presidente, essendo scaduto il mandato. Gli attuali membri, prof. Ceppi, presidente, avv. Induni, vice-presidente, Mo. Cassina, segretario, sig. Delucchi, cassiere, e on. Ghisletta, venivano riconfermati per altri quattro anni all'unanimità.

Quale sede della prossima assemblea veniva quindi designata Stabio.

Dopo il pranzo, ottimamente servito nel medesimo salone dell'asilo dove aveva luogo l'assemblea, preceduto dal vermout offerto dal municipio, e giova a questo punto ringraziare e felicitare sentitamente e calorosamente gli organizzatori di Claro per la magnifica accoglienza, cordiale e perfetta sotto ogni punto di vista, accoglienza superiore ad ogni elogio e ad ogni aspettativa, la scuola maggiore di Claro si produceva in applauditi canti nostrani ed in un bozzetto umoristico, cura particolare della maestra sig.a Decristophoris, che riscuoteva grande successo.

Prendevano in seguito la parola, per la continuazione dell'assemblea, il vicesindaco di Claro, on. *Chiaberto*, che con sentite ed elevate parole porgeva il saluto del comune ed aveva frasi di elogio per il movimento raiffeisen, il M. rev. *Don Jardini* per il Consiglio parrocchiale ed il presidente sig. *Bullo* per l'amministrazione patriziale.

Dopo una proficua ed animata discussione su diversi argomenti di organizzazione interna e di carattere finanziario, la bella assemblea veniva dichiarata chiusa. Questa magnifica giornata di Claro resterà impressa nella memoria dei delegati presenti come una delle meglio riuscite, e varrà a ravvivare il loro entusiasmo ed a rinvigorire la loro fede nel movimento raiffeisen.

Attività di Fondazione

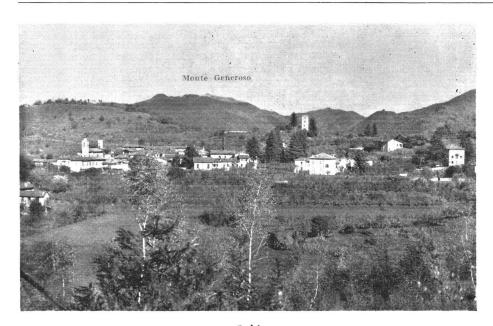
Pedrinate

19 maggio 1956: quando la macchina della federazione giungeva sul posto, i più accesi sostenitori della nuova Cassa rurale erano già nel locale dell'assemblea, e vi tenevano discussione, pronosticando favorevolmente.

Accorse infatti una trentina di persone,

una schiera più numerosa che alla conferenza di orientamento tenuta 10 giorni pri-

Alla lettura degli statuti, parecchi diedero vita ad una proficua discussione, che valse a chiarire gli articoli più grevi di responsabilità. Dopo la costituzione si pensò all'elezione dei comitati, a presidenti dei quali vennero scelti i sigg. Balzaretti Can-



Pedrinate

dido per la Direzione e Antonio D'Onofrio per la Sorveglianza. A cassiere venne scelto il sig. Delparente, il quale non mancherà di portare la Cassa di Pedrinate fra quelle d'avanguardia. Egli è già apprezzato amministratore della Cooperativa di Consumo e saprà anche in questo incarico svolgere una zelante attività a profitto di tutti, senza distinzione di parte.

Il cassiere deve essere l'anima della Cassa, a lui soprattutto spetta il compito di incoraggiare i titubanti, a lui di sollecitare i risparmiatori, di avvicinare i modesti, i timidi, coloro che non osano chiedere prestiti, pur avendo di che garantire, a lui l'onere della propaganda ed anche di facilitare la stesura dei formulari e di tutte le pratiche dei mutui.

Non pensino per questo i membri della Direzione e della Sorveglianza che si voglian far passare per «travetti». Tutt'altro. Di diverso genere il loro lavoro, più interno, più periodico, di controllo, di valutazione, di responsabilità.

Così la 41esima Cassa del Ticino ha visto la luce. Questo onore tocca a Pedrinate, un simpatico paese di 500 abitanti, formato dalla natura. Posto in alto, sopra Chiasso, al confine italiano, è il villaggio più meridionale della Svizzera. Di lassù si abbraccia una vista ampia e varia, specie dal sovrastante colle di Santo Stefano, una delle più amene alture, a due passi dal paese. Chi vuol arrivarci in un momento di grande animazione ci salga la prima domenica d'agosto, ricorrenza dell'annuale sagra.

Molti infatti conoscono Pedrinate, ma sostano volentieri alla frazione di Seseglio, a gustare i succolenti « piatti » dell'osteria Fontana e non vanno oltre.

Alla nuova Cassa, che viene a completare l'organizzazione cooperativistica del paese,

a fianco della cooperativa di consumo, della latteria sociale, della cassa bestiame, ecc., la famiglia raiffeisen ticinese e d'oltre Gottardo formula i migliori auguri per un fruttuoso avvenire.

Plinio Ceppi.

Novaggio

A poca distanza di tempo dalla Cassa di Pedrinate anche la 42esima Cassa rurale ticinese ha visto la luce : la Cassa di Novaggio. Novaggio, simpatico ed ameno villaggio di 460 anime, posato su di un altipiano ai piedi del Lema a 750 m. d'altitudine, è noto sia come luogo di villeggiatura sia come luogo di cura. Numerosi infatti sono

i turisti che nella bella stagione trascorrono le vacanze in questo centro dell'Alto Malcantone, ed altrettanto numerosi, benchè loro malgrado purtroppo, i pazienti che vengono a ristabilirsi nel noto sanatorio militare, gli uni e gli altri attratti dall'aria benefica e pura che lassù si gode.

La popolazione, fiera e laboriosa gente malcantonese, vive in maggioranza dell'agricoltura, ed in parte si reca con l'auto postale a Lugano nelle diverse industrie, per far ritorno la sera al proprio villaggio.

Dopo la costituzione della cooperativa di consumo, della cassa bestiame, della latteria sociale e della cassa malati anche la necessità di un istituto finanziario sul posto, più comodo della lontana città, si faceva sentire.

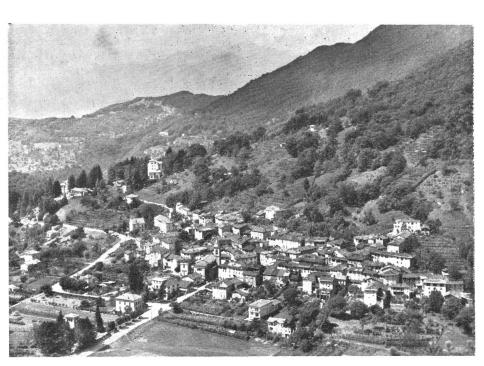
Per questo alcuni volonterosi, con alla testa il sig. Alfredo Delmenico, apprezzato buralista postale, effettuarono i primi sondaggi in vista della fondazione di una Cassa rurale.

Dopo una conferenza orientativa tenuta dal presidente della Federazione ticinese, prof. Ceppi, si poteva giungere l'8 giugno 1956 alla fondazione definitiva.

Malgrado il numero ristretto di presenti la discussione sugli statuti fu assai nutrita e laboriosa, ed a tutti risposero esaurientemente il revisore dell'Unione, sig. Molinari, ed il rappresentante della Federazione, sig. Delucchi.

Accettati gli statuti, si passava alle nomine dei comitati e del cassiere.

A presidente della Direzione veniva eletto il sig. Müller Silvano, già ben conosciuto in paese quale funzionario comunale, mentre che la presidenza della Sorveglianza veniva giustamente affidata all'iniziatore sig.



Novaggio

Alfredo Delmenico.

Quale cassiere veniva nominata la signora Ruth Bertoli, apprezzata albergatrice e contabile diplomata, la quale ha l'onore di essere la prima donna nel Ticino ad essere chiamata a questa carica.

Essendo tutti i partiti politici e tutti i ceti della popolazione rappresentati nei comitati, è da augurarsi che la Cassa abbia ad

espandersi e consolidarsi rapidamente, portando anche a Novaggio il benefico influsso del movimento raiffeisen per il benessere sia del comune sia dell'intera popolazione.

Le Casse rurali raiffeisen svizzere, e ticinesi in particolare, porgono alla nuova Cassa di Novaggio il loro benvenuto ed il loro augurio per una proficua, fruttuosa attività.

L'ANGOLO DEL GIURISTA Domande e risposte

Mi è pervenuta da Cugnasco una domanda alquanto complessa per rispondere alla quale dovrei avere in mie mani il contratto di cui si parla nella richiesta stessa. Senonchè il problema a sapersi è questo: chi ha inoltrato la domanda?

Cerchino gli interessati di sempre firmare le loro lettere onde evitare quegli inconvenienti che necessariamente sorgono allorquando si ha bisogno di informazioni complementari.

Prego pertanto colui che ha scritto di volersi mettere in relazione col sottoscritto.

* * *

D. — Ho in affitto una masseria ed il contratto è stato fatto nel 1951 per 9 anni. Il contratto (non in carta da bollo) è stato fatto così alla buona. In aprile il mio padrone ha venduto tutto il podere ad un contadino di altra regione che intende trasferirsi qui. Il 9 maggio scorso ho ricevuto la disdetta da un legale che scrive a nome del nuovo proprietario. Mi si dice che la vendita rompe ogni contratto e che devo partire col prossimo San Martino; altri affermano che devo oppormi e che posso rimanere fino al 1960 in base al contratto. Può darmi Lei una chiara spiegazione?

R. — Dunque: premesso come il vecchio proprietario non abbia imposto all'acquirente, nel contratto di compra-vendita, il rispetto della locazione, Ella deve inchinarsi alla volontà del nuovo proprietario e dovrà abbandonare la masseria entro il prossimo 11 novembre 1956.

A meno che il rapporto locatizio sia stato, nel 1951, iscritto a R. F.: penso di no, dal momento che Ella afferma come il contratto sia stato fatto in carta semplice, alla buona, tra Lei ed il vecchio proprietario. Ma Ella ha il diritto di farsi pienamente indennizzare dall'ex-padrone per tutti quegli anni in cui non può sfruttare la masseria.

Non vorrei però farle troppe illusioni: occorre esaminare per bene il contratto giacchè, pur essendo stato allestito alla buona, potrebbe ad esempio contenere una clausola che dà la facoltà al padrone di vendere in ogni tempo. In tal caso nessun risarcimento potrebbe essere chiesto. Vada pertanto subito dal legale di sua fiducia e sottoponga il

contratto all'esame.

* * *

D. — Siamo in sei fratelli e possediamo una sostanza immobile indivisa. È nostra intenzione far fare la divisione dal notaio, ma la cosa è resa impossibile dall'opposizione di un fratello, il quale vorrebbe farla a suo modo. Giornalmente sorgono delle discussioni e non sappiamo più che pesci pigliare. Cosa ci consiglia Lei?

R. — Mi sembra che, con un po' di buona volontà, la pratica potrebbe essere sistemata. Affrontare una causa giudiziaria significa spendere soldi e farsi cattivo animo. Dovrebbe essere questa l'ultima soluzione. Provi dappima ad incaricare della cosa una persona che goda completa fiducia da ambo le parti. Forse riuscirete a mettervi d'accordo sia sulla attribuzione dei vari fondi sia sui conguagli da versare.

Se proprio non otterrete un risultato allora non resta altra via che quella di affidare la pratica ad un avvocato, il quale provvederà ad insinuare alla pretura l'azione di divisione.

* * *

D. — Un nostro socio ha chiesto un credito ipotecario; in garanzia vengono dati beni di proprietà del socio stesso e beni intestati alla di lui moglie. Come deve essere steso l'atto notarile? È vero che occorre il consenso della delegazione tutoria?

R. — La stesura dell'atto di costituzione di ipoteca è compiuta dal notaio che ne sarà incaricato. Il notaio provvederà alle debite iscrizioni a R. F. una volta rogato l'atto a mezzo dello schema che ogni Cassa dovrebbe avere.

Il consenso o ratifica della delegazione tutoria del comune di domicilio del coniuge è un passaporto necessario. Infatti l'art. 177 del Codice civile svizzero prevede al suo terzo alinea che « è richiesto tale consenso per le obbligazioni assunte dalla moglie verso terzi a favore del marito ».

D. — Da chi può essere iniziata una procedura di interdizione di una persona, ed a chi va diretta?

R. — L'interdizione va chiesta al pretore del luogo di domicilio della persona da in-

terdire, nelle forme ordinarie. Possono farsi attori gli ascendenti, i discendenti, il coniuge, altri prossimi parenti, l'autorità tutoria od il procuratore pubblico.

Avv. Emilio Induni.

Notizie dalle Casse

Brusio, assemblea annuale

Allo scopo di evitare una coincidenza con il periodo pasquale l'assemblea generale della nostra Cassa rurale non ebbe luogo quest'anno come il solito l'ultima domenica di marzo, ma tre settimane dopo, il 15 aprile. Quindi un po' in ritardo nei confronti degli altri anni, ma tuttavia sempre in tempo utile.

Nel pomeriggio di domenica 15 aprile, all'ora indicata, si radunavano dunque nella sala comunale una cinquantina di soci e simpatizzanti per ascoltare le varie relazioni circa la gestione della Cassa nell'anno decorso e per approvare i relativi conti.

Dai rapporti presentati dal presidente della Direzione, Mo. Pietro Pianta, dal cassiere Giulio Rezzoli e dal presidente del Consiglio di sorveglianza Dr. Plinio Zala si potè dedurre che l'esito dell'esercizio 1955 fu per la Cassa rurale di Brusio molto soddisfacente. Difatti il numero dei soci è passato da 53 a ben 73 (a questi se ne sono aggiunti altri 4 fino al giorno dell'assemblea), il bilancio da 111 mila a 200 mila franchi, il movimento da 275 mila a 368 mila franchi e le operazioni da 228 a 355. Nel breve giro di un anno il numero dei libretti di risparmio emessi si è adirittura raddoppiato: da 57 è salito a ben 112. Alla fine dell'anno ogni libretto registrava in media più di 1 000 franchi. Dal momento che si è appena al 3º anno di attività l'utile netto si mantiene naturalmente ancora fra modesti limiti, ma, cionondimeno, le prime pietre del fondo di riserva sono state poste. Degno di rilievo è poi il fatto che tra i 73 membri che l'Istituto contava al 31 dicembre 1955 figuravano 8 enti locali, e che in tutto 15 enti sono entrati in relazioni d'affari con la nostra Cassa.

Orientati così i soci sull'andamento e sull'esito della nostra Cassa rurale nell'anno 1955, si passò, dopo breve discussione, all'approvazione dei conti. Prima di dichiarare chiusa l'assemblea il socio Leonardo Caminada, ispettore forestale, prese la parola per sottolineare l'importanza che ha ed i vantaggi che offre una Cassa del genere per la nostra popolazione. Da ultimo ebbe luogo il pagamento del fitto sulle quote sociali, nella misura del 3 % lordo.

L'assemblea annuale di una Cassa rurale assume quasi sempre carattere di festa per il rispettivo villaggio o comune. Sovente vi interviene anche la banda o la corale del paese con musica e canti. In vari luoghi la riunione si tiene il pomeriggio di un giorno feriale, e per l'occasione ricevono libero persino gli scolari. Da noi, per intanto, non si è ancora a questo punto, tuttavia l'assemblea della nostra Cassa rurale va pure pian piano assumendo l'aspetto di una vera e propria festa.

P. ta

RICORDI E CONSIGLI DI UN VECCHIO PRESIDENTE

Il cassiere

La interessante inchiesta « Cosa fanno i nostri cassieri?» pubblicata sul Messager mi richiama alla mente tanti ricordi sul cassiere che dall'ormai lontano giorno della sua fondazione, 24 anni or sono, amministra la mia ex-cassa di Winznau con molto zelo e non comune perizia. Non tutte le Casse hanno il privilegio di avere un cassiere che, oltre ad una formazione commerciale completa, possiede buone cognizioni giuridiche e notarili, che tornano di grande giovamento non solo a lui medesimo nella non sempre facile attività, ma soprattutto alla Cassa stessa. Lo sviluppo di una Cassa si deve attribuire in buona parte all'attività ed alla perizia del cassiere. Un'esperienza di quasi cinque lustri mi permette di asserire, senza tema d'esagerare, che com'è il cassiere, così è la Cassa. Non per nulle la carica di cassiere è l'unica retribuita.

Ottima cosa è avere un presidente buono, capace, esperto ed attivo che, in uno coi colleghi del Consiglio direttivo e della sorveglianza, controlli coscienziosamente l'opera del cassiere e tutto s'adoperi per il buon andamento della Cassa, ma a che giova tutto ciò se il cassiere sia dal lato morale sia da quello intellettuale non è all'altezza della sua delicata missione? Bisogna quindi andar molto cauti nella scelta del proprio cassiere. Se una buona e possibilmente completa formazione commerciale è sempre raccomandabile anche per non fomentare certe critiche poco benevoli da parte della... concorrenza, questa tuttavia, come risulta dall'inchiesta sul Messager, non è indispensabile. Ciò che più importa è l'onestà. Condizioni fondamentali - secondo me sono un adeguata istruzione scolastica, attitudini organizzative, discrezione assoluta, puntualità e soprattutto onestà.

Tutte queste premesse non basterebbero tuttavia se il cassiere non possedesse negli organi della Cassa quel valido, sicuro aiuto, quella guida da parte dell'Unione che noi consideriamo un po' come l'ancora di salvezza e di sicurezza delle nostre Casse sia dal lato economico sia da quello giuridico,

in conformità alle vigenti prescrizioni della legge federale sulle banche.

I controlli periodici senza preavviso, sia da parte degli organi stessi della Cassa, sia da parte dell'Unione, danno a noi tutti il più grande affidamento sulla serietà della nostra istituzione, sulla capacità ed onestà del cassiere, dalle quali dipende in via generale il buon andamento della Cassa. Raccomando quindi ai cassieri di non considerare mai queste revisioni come un atto di sfiducia e tanto meno come una seccatura, bensì quali prove di benevole cooperazione, di un certo sgravio personale, di un ben intenzionato monito a non deviare mai dalla retta via e di solidarietà nell'ambito della reciproca responsabilità di fronte alla propria Cassa.

Facciamo nostro il motto delle Cooperative di Consumo « viribus unitis » ; nell'unione delle nostre forze e delle nostre possibilità cooperiamo tutti al buon nome ed all'efficace incremento delle Casse Raiffeisen.

RICORDANDO IL CONGRESSO

Ricordo ancora come fosse oggi il giorno in cui ebbi l'onore e la gioia ineffabile di poter partecipare per la prima volta quale delegato al Congresso dell'Unione, che pure si era svolto a Lucerna. Già la serata di benvenuto mi aveva lasciato la migliore delle impressioni. Quanta pena ebbi però nel cercare quei pochi delegati ticinesi di allora! Come caldo, cordiale, fu il saluto del grande, dinamico direttore signor Heuberger, che da esperto poliglotta seppe rivolgere nelle quattro lingue nazionali, come le esibizioni delle diverse associazioni cittadine furono apprezzate, come il saluto delle auto-

rità comunali e cantonali ci riempì il cuore di gioia e commozione, e come ci sentivamo tutti fratelli nonostante la differenza di stirpe e di lingua!

Chi si reca all'assemblea quale delegato della sua Cassa deve porsi bene in mente che la Cassa non lo invia per un viaggio di piacere o per visitare una città a lui poco conosciuta o per gustare alcuni pasti abbondanti, no, assolutamente no, in quanto il delegato partecipa per portare al Congresso le sue idee ed iniziative, per poter attingere alla « pura fonte » tutte quelle cognizioni e quegli schiarimenti che saranno poi di grande giovamento non solo a lui ma anche alla sua Cassa; in una parola per istruirsi, per assaporare la gioia di sentirsi un membro attivo della grande famiglia Raiffeisen svizzera. Solo in tal modo sia il delegato sia la Cassa ne trarranno profitto.

L'assemblea annuale deve essere considerata una scuola d'azione che si basa sul principio cristiano del reciproco aiuto. Perciò un delegato per ogni Cassa dovrebbe essere incaricato di tener nota di quanto egli ha visto, osservato ed appreso durante il congresso, per poterne poi dare ampia relazione alla prossima seduta dei due comitati della sua Cassa. E ricordo ancora come i miei colleghi dei comitati ascoltarono con attenzione il resoconto del relatore, e come fu loro di giovamento l'ascoltare quelle parole ispirate al bene reciproco e tendenti ad avvalorare sempre più gli ideali raiffeisen!

Ro



Roues de brouettes

en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer

> FRITZ BOGLI LANGENTHAL/B

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans Soumissions Vérifications (Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÊVE • TÊL. 25 00 91 ET 25 71 92

Grande nouveauté pour les paysans : Appareil à aiguiser



rectifiage et aiguisage le plus inaccessible, grande économie de temps, manuelle, et pour tous les autres aiguisages elle est très avantageuse pour le paysan.

Prix seulement 158 francs.

Modèle combiné pour le perçage :
178 francs.

Demandez, sans engagement, des

prospectus ou des démonstrations.

HEINIGER S. A., Herzogenbuchsee Tél. (063) 5 15 34